

TE38 - TENCIN







L'édito

La transition écologique est un enjeu d'avenir pour tous nos territoires. C'est pourquoi, nous sommes heureux de vous transmettre ce compte-rendu annuel de contrat de concession qui fait le point sur l'actualité du réseau de gaz de votre collectivité.

L'année 2020 a été marquée par un contexte sanitaire inédit qui a impacté, bien que dans une moindre mesure, les missions de service public de GRDF. Elle a été aussi, heureusement, une année particulièrement dynamique pour le développement du gaz vert, énergie 100% renouvelable, avec 214 sites qui injectent du biométhane dans les réseaux de gaz. C'est deux fois plus qu'en 2019 et représente désormais la consommation d'un million de logements neufs chauffés au gaz.

La dynamique reste soutenue, et le potentiel est là, avec 1 100 projets. L'objectif de 10% de gaz vert injecté sera atteint et dépassé d'ici 3 à 4 ans dans certains territoires. En parallèle, les usages du gaz ont progressé, en particulier dans la mobilité GNV/bioGNV. 174 stations d'avitaillement (275 à fin 2021) desservent aujourd'hui 24 000 véhicules dont 20% roulent au BioGNV.

Cette filière biogaz très dynamique a déjà créé 7 300 emplois directs et indirects avec une prévision en 2030 de 53 000.

Pour accueillir ces nouvelles capacités d'injection, GRDF prévoit d'investir fortement dans le renforcement du réseau de gaz. 190 zonages de raccordement représentant un potentiel de 70 TWh/an de biométhane sont validés et 810 M€ d'investissements déjà programmés.

Au-delà de la méthanisation, GRDF prépare également l'arrivée prochaines de nouveaux gaz verts (hydrogène, pyrogazéification, gazéification hydrothermale...) à l'horizon 2030.

Conscient de la responsabilité qui est la nôtre au service des Autorités organisatrices de la distribution d'énergie, soyez assurés de l'engagement des équipes de GRDF à promouvoir avec votre appui, l'essor du biométhane et des gaz verts, pour une économie circulaire, créatrice d'emplois locaux non délocalisables.

Frédéric Martin,
Directeur Général Délégué de GRDF





01	L'essentiel de votre concession	6
	Les chiffres clefs de votre concession	8
	Vos interlocuteurs territoriaux	10
	Votre contrat de concession	11
02	L'activité au quotidien	12
	Les clients et leurs usages	14
	Les services et les prestations	19
	L'activité de comptage	21
	L'écoute client	24
	La chaîne d'intervention	30
	La sécurité du réseau	35
03	Le patrimoine de votre concession	42
	Vos ouvrages	44
	Les chantiers	51
	Les investissements	53
	La valorisation de votre patrimoine	59
04	Le compte d'exploitation	62
	Le tarif de distribution - ATRD	64
	La synthèse du compte d'exploitation	66
	Les recettes	69
	Les charges	71
	L'équilibre financier	75
05	La transition écologique	78
	Le gaz vert	80
	La mobilité durable	82
	Les données au service de la maîtrise de l'énergie	83
06	GRDF & vous	84
	La distribution du gaz, une mission de service public	86
	Une organisation à votre service	89
	Les outils digitaux à votre disposition	92





01

L'essentiel de votre concession

1.1	Les chiffres clefs de votre concession	8
1.2	Vos interlocuteurs territoriaux	10
1.3	Votre contrat de concession	11

1.1 Les chiffres clefs de votre concession

Clientèle



390

Nombre de clients



2

Nombre de premières mises en service clients



2 825 MWh

Quantités de gaz acheminées



94,2%

Taux de satisfaction accueil dépannage gaz / exploitation maintenance (région)



1

Nombre de réclamations



100,0%

Taux de demandes fournisseurs traitées dans les délais

Contrat



2036

Année d'échéance du contrat



30

Durée du contrat



11/10/2006

Date d'entrée en vigueur du contrat

Économie



1 359 €

Redevance R1



37,9 k€

Investissements réalisés
sur la concession



76,8 k€

Recettes
acheminement et hors
acheminement

Maintenance et sécurité



2

Nombre
d'interventions de
sécurité gaz



2

Nombre d'incidents

Patrimoine



8,7 km

Longueur totale de
canalisations



385

Nombre de compteurs
domestiques actifs

1.2 Vos interlocuteurs territoriaux

**BERNARD BLACHON**

Conseiller Collectivité Territoriale

06 85 43 55 25

bernard.blachon@grdf.fr**PAULINE EVRARD GUESPIN**

Directrice Territoriale Alpes

06 83 24 19 14

pauline.evrard-guespin@grdf.fr

1.3 Votre contrat de concession

GRDF est lié aux autorités concédantes par un contrat de concession qui précise les conditions d'exploitation du service public de la distribution de gaz et les engagements contractuels des deux parties pendant la durée du contrat.

Date d'entrée en vigueur du contrat : 11/10/2006

Durée d'application : 30 ans

Journée d'audit
de la concession
le 30 septembre
2020 dans les
locaux de GRDF à
Seyssinet-Pariset



Pour accéder aux informations détaillées du CRAC

Vous pouvez compléter votre lecture et votre analyse du CRAC en utilisant :

- le « Guide de lecture », lorsque vous voyez « Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020. ». Ce document est disponible sur le site GRDF.fr, à la rubrique Collectivités, ou à l'adresse suivante : https://docgaz.grdf.fr/2020/crac_2020_guide_de_lecture.pdf.
- la « Plateforme de Données Concession (PDC) », qui vous donne accès directement à toutes les données détaillées présentées dans le CRAC. Elle est accessible sur le site GRDF.fr via « Ma Concession Gaz ».



02 L'activité au quotidien

2.1	Les clients et leurs usages	14
2.2	Les services et les prestations	19
2.3	L'activité de comptage	21
2.4	L'écoute client	24
2.5	La chaîne d'intervention	30
2.6	La sécurité du réseau	35

2.1 Les clients et leurs usages

Les clients et les consommations sur la concession

GRDF achemine le gaz pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente réalisée par le fournisseur d'énergie.

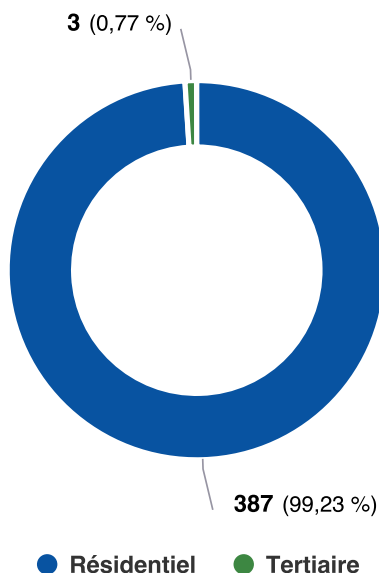


Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Les clients et la consommation par secteur d'activité

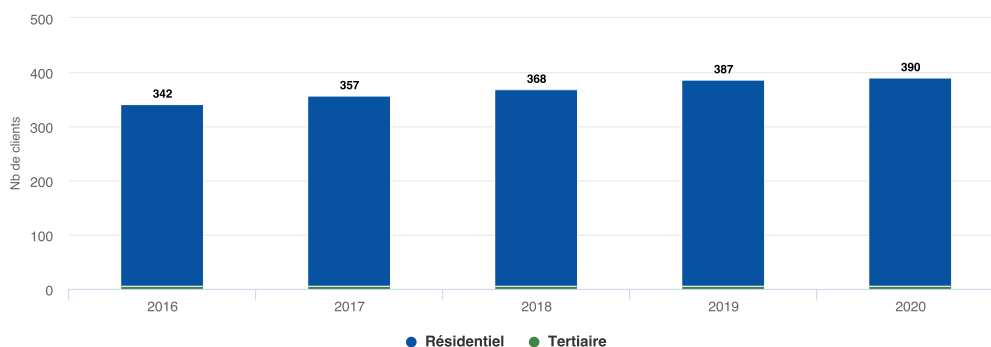
Le nombre de clients de la concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par secteur d'activité.

Répartition du nombre de clients par secteur d'activité en 2020



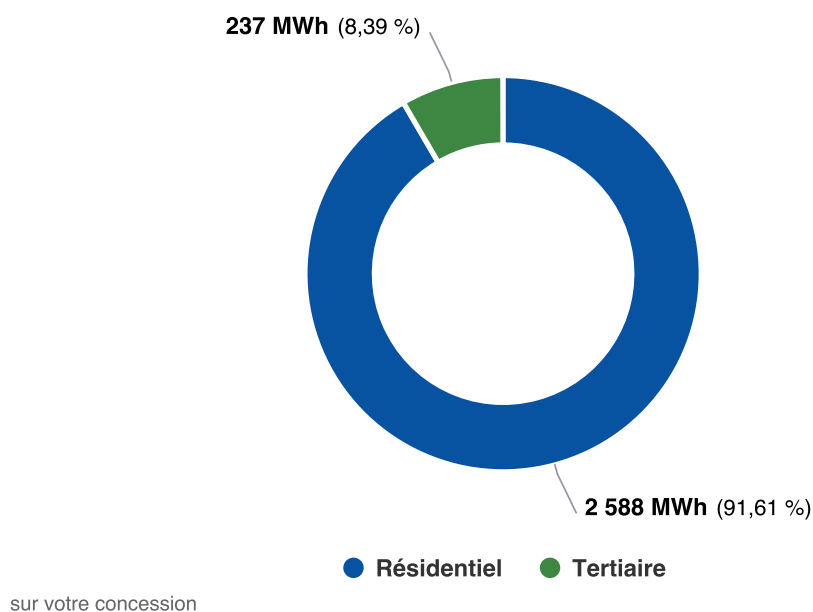
sur votre concession

Évolution du nombre de clients par secteur d'activité

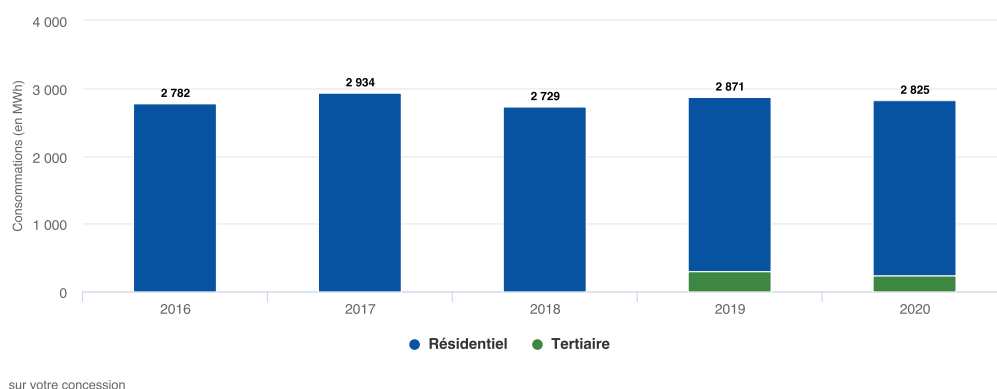


sur votre concession

Répartition des quantités acheminées par secteur d'activité en 2020



Évolution des quantités acheminées par secteur d'activité



Vous pouvez constater une évolution marquée des données du secteur tertiaire entre l'année 2018 et 2019 et les suivantes. Cette évolution n'indique pas un réel changement d'utilisation du gaz sur votre concession. Elle n'est en effet que le reflet d'un changement d'organisation de la base de données pour donner suite à l'évolution de la réglementation à ce sujet.

En effet, conformément aux évolutions prévues par l'article 179 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la détermination du secteur d'activité des points de consommation gaz a évolué. Auparavant, les petits professionnels consommant moins de 300 MWh par an (ce qui correspond aux tarifs T1 et T2 en gaz) étaient considérés réglementairement comme relevant du secteur « résidentiel ».

Pour donner suite à la publication du décret 2020-196 du 4 mars 2020 et de l'arrêté du 6 mars 2020, les fournisseurs d'énergie sont tenus de transmettre à GRDF le code NAF de tous leurs clients professionnels.

Ainsi, il est désormais possible de connaître :

- Avec plus de certitude le secteur d'activité des clients petits professionnels (clients T1 et T2) qui sont désormais déclinés en « tertiaire », « industrie » et « agricole »,
- Plus précisément le sous-secteur d'activité des entreprises (clients T3 et T4).

En résumé, le nombre de clients « résidentiel » (en grande majorité des clients T1 et T2) a mécaniquement tendance à diminuer au profit des secteurs « tertiaire », « industrie » et « agricole ». Le nouveau format des données a l'avantage d'être plus précis et riche en information.

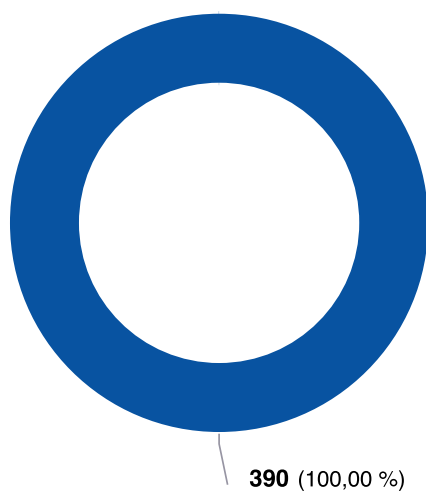
Par ailleurs, les informations concernant les codes NAF de chaque client gaz (remontées par les fournisseurs) participent à la détermination du secteur d'activité. Leur complétude augmentant avec la mise en place d'une procédure plus robuste, la qualité et la précision des données de consommation et de leur répartition par secteur est en train de s'améliorer, même si localement (pour certains secteurs), des discontinuités peuvent être remarquées.



Les clients et les consommations par tarif d'acheminement

Le nombre de clients de la concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par tarif.

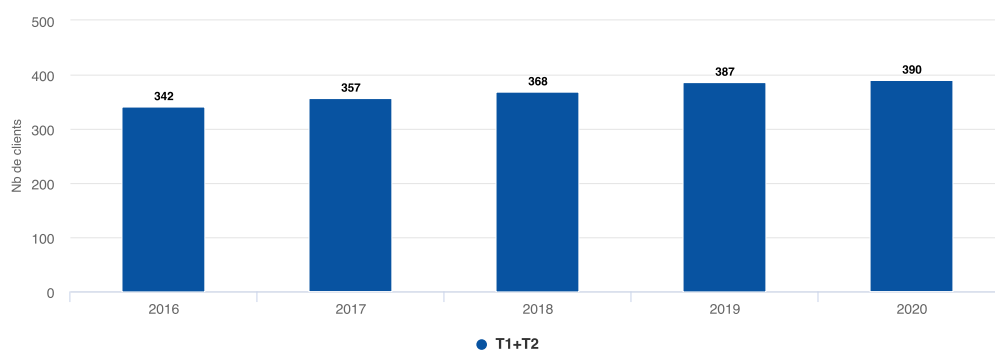
Répartition du nombre de clients par tarif en 2020



● T1+T2

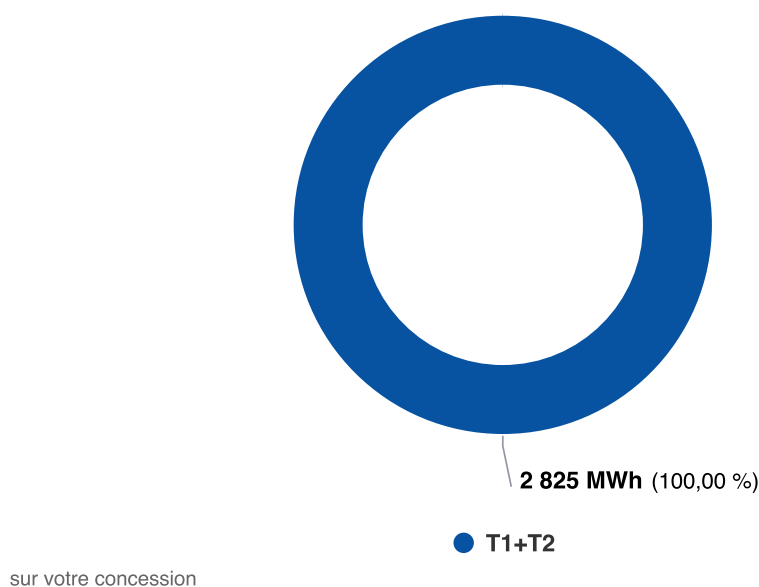
sur votre concession

Évolution du nombre de clients par tarif

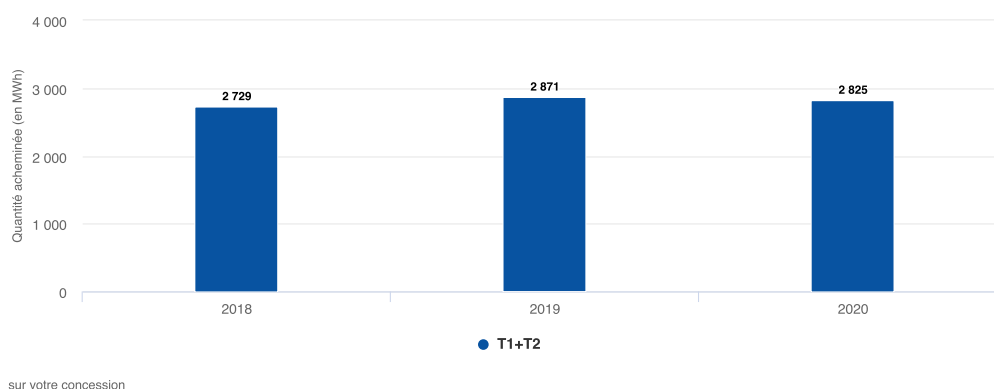


sur votre concession

Répartition des quantités acheminées par tarif en 2020



Évolution des quantités acheminées par tarif



L'efficacité énergétique du réseau

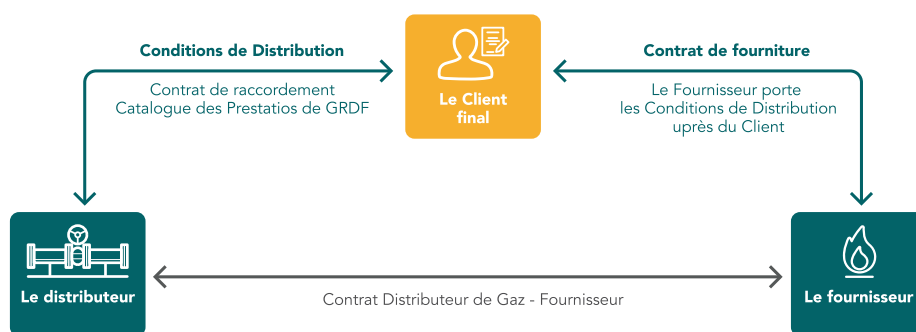
La sécurité du réseau et l'efficacité énergétique sont étroitement liées. Elles constituent deux priorités essentielles tant pour GRDF que pour les autorités concédantes. Les émissions de méthane sur les ouvrages concédés ont principalement pour origine les incidents et les dommages aux ouvrages causés par des tiers lors de réalisation de travaux à proximité d'un réseau de gaz.

GRDF observe l'évolution de ces émissions de méthane au niveau national. Ainsi, sur la période 2012-2020 on estime que les émissions fugitives ont baissé de 23%, grâce :

- d'une part, à l'ensemble des actions volontaires menées par GRDF et les pouvoirs publics sur la conception des réseaux, la modernisation de la cartographie et la sensibilisation des entreprises de travaux publics notamment,
- d'autre part, à des circonstances exceptionnelles : les reports de travaux dus aux élections municipales puis à la crise sanitaire ont permis de diminuer sensiblement les agressions de canalisations gaz par les entreprises de terrassement.

2.2 Les services et les prestations

Les prestations et services réalisés par GRDF sont définis dans le catalogue des prestations, lui-même fixé par la Commission de Régulation de l’Energie (CRE). Le catalogue des prestations est consultable sur le site **grdf.fr**.



Les principales prestations réalisées

À la demande des clients ou des fournisseurs de gaz, GRDF réalise ainsi :

- des prestations intégrées dans le tarif d’acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à la résiliation du contrat de fourniture,...),
- des prestations payantes, facturées à l’acte ou périodiquement suivant leur nature (mise en service d’installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux,...), identifiés dans le catalogue de prestations.

Les principales évolutions du catalogue des prestations 2020 publié le 1er janvier 2021 (disponible sur grdf.fr) ont porté sur la clarification et la mise en conformité réglementaire du catalogue des prestations, notamment dans le cadre de l’arrêté du 18 février 2018.

Principales demandes de prestations réalisées

	2018	2019	2020
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	62	74	39
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	29	29	21
Intervention pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement)	1	0	0
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	17	40	26
Demande d’intervention urgente ou express par rapport au délai standard	1	2	2
Déplacement vain	2	4	1
1ère mise en service	12	22	2

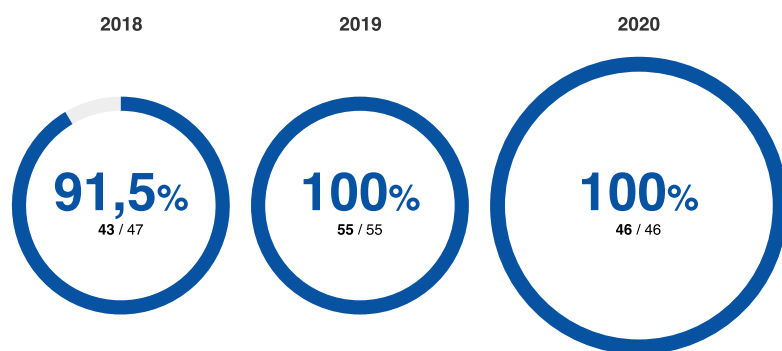
En 2020, sur votre concession, 2 premières mises en service clients ont été effectuées, correspondant à autant de raccordements suite à une demande fournisseur.

Sur la concession, le taux de mise en service dans les délais catalogue en 2020 est de 100%. Il était de 100% en 2019.

Sur la concession, le taux de mise hors service dans les délais catalogue en 2020 est de 100%. Il était de 100% en 2019.

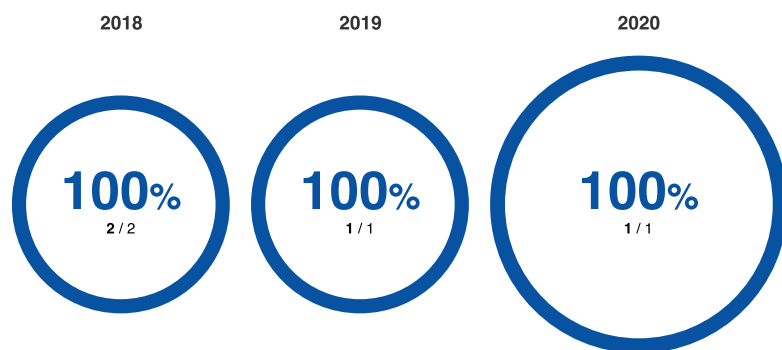
Sur la concession, le taux de changement de fournisseur dans les délais catalogue en 2020 est de 100%. Il n'y avait pas eu de demande de ce type en 2019.

Taux de respect du délai catalogue des demandes reçues des fournisseurs



sur votre concession

Taux de raccordement dans les délais catalogue



sur votre concession

2.3 L'activité de comptage

Le relevé des compteurs

Le relevé des compteurs par GRDF est aujourd'hui séparé entre les consommateurs les plus importants (100 000 plus gros consommateurs, relevés à distance sur un rythme mensuel ou journalier), et le reste des clients (11 millions environ).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

La qualité du relevé des comptages

Les indicateurs de mesure tiennent compte de l'arrivée des compteurs communicants, qui viennent améliorer le relevé du comptage, en particulier pour certains compteurs inaccessibles car situés dans le logement des clients.

Le « taux de relevés sur index réels télérelevés » est de 98,7% sur votre concession. Il correspond à la consolidation du télérelevé des nouveaux compteurs communicants.

Le « taux de relevés corrigés » est de 0,1% sur votre concession. Il correspond au nombre d'index corrigés rapporté au nombre de compteurs non communicants relevés.

Le « taux compteurs avec index lu au moins une fois dans l'année » est de 99,5% sur votre concession. Il correspond au nombre de compteurs dont l'index a pu être lu sur le nombre total de compteurs. Il concerne tous les compteurs actifs qu'ils soient communiquant ou non communiquant.

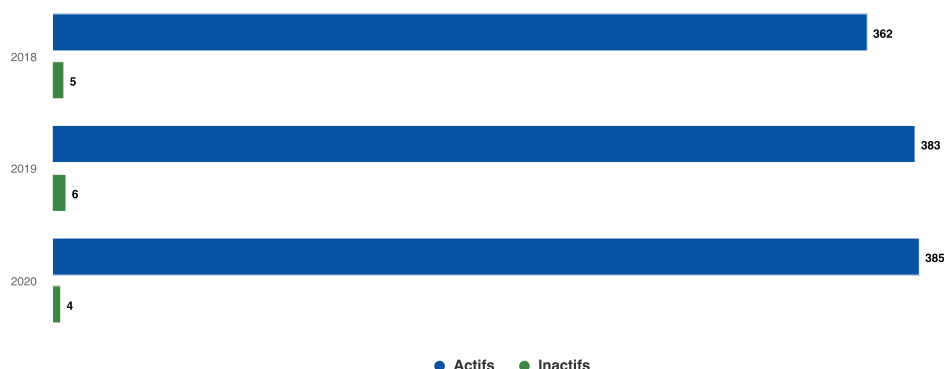
Ces indicateurs sont conçus pour rendre compte de la qualité du service de relevé, en cohérence avec le déploiement des compteurs communicants, qui constitueront l'essentiel du parc de compteurs d'ici 2024.

L'accessibilité des compteurs

La majorité des compteurs est accessible sans nécessiter la présence du client pour la relève. Dans le cas d'un compteur inaccessible, un rendez-vous client est nécessaire pour collecter l'index. Une annonce du passage du releveur est alors faite au préalable. Le client aura la possibilité, s'il ne peut pas être présent lors du passage du releveur, de fournir un auto-relevé qu'il pourra transmettre à GRDF.

En complément, et afin d'accompagner le client tout au long de son parcours de relève, GRDF a mis en place en 2020 un nouveau service consistant en l'envoi de SMS aux clients qui n'auraient pu être présents, leur permettant d'envoyer leur index en autorelevé.

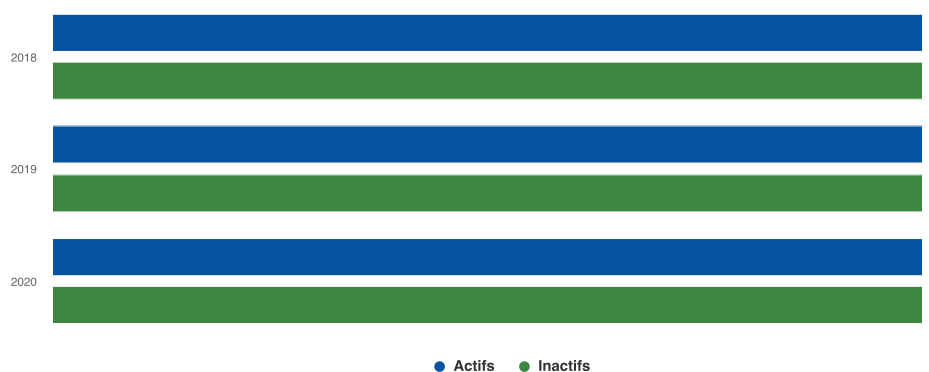
Évolution des compteurs domestiques accessibles et inaccessibles



sur votre concession

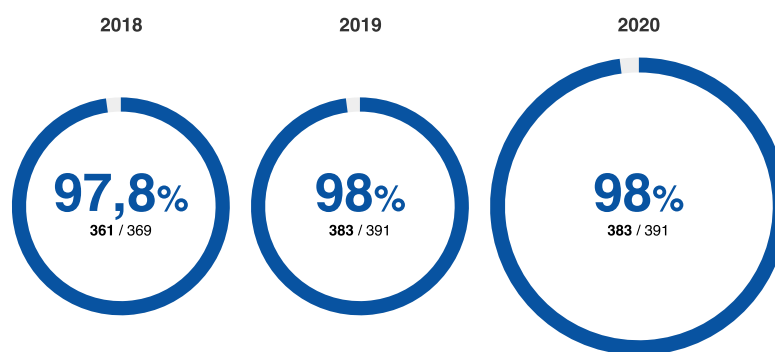
En 2020, sur votre concession le nombre de compteurs domestiques est de 389. En 2019, ce nombre était de 389 et de 367 en 2018.

Évolution des compteurs industriels actifs et inactifs



sur votre concession

Taux d'accessibilité des compteurs domestiques



sur votre concession

L'organisation du relevé des compteurs évolue avec l'arrivée des compteurs communicants gaz qui réduisent, au fil de leur déploiement, la volumétrie du relevé à pied et amènent des évolutions profondes dans le pilotage de la qualité du comptage.

Le compteur communicant gaz au service de la transition écologique des territoires

Le déploiement des compteurs communicants gaz a pour objectif majeur de permettre aux clients de bénéficier d'une meilleure connaissance de leurs consommations de gaz. Grâce au compteur communicant, les clients peuvent visualiser sur un espace personnalisé et sécurisé leur consommation quotidienne, la comprendre et ainsi entreprendre des actions de maîtrise de l'énergie. La réussite du projet, débuté à grande échelle en 2017 et qui se poursuivra jusqu'en 2023, passe également par la mobilisation des acteurs de l'écosystème de la maîtrise de l'énergie.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.



Depuis le début du déploiement, 343 compteurs communicants ont été installés sur votre concession dont 300 en 2020. Sur votre concession, un concentrateur a été installé.

2.4 L'écoute client

Le Service Client GRDF

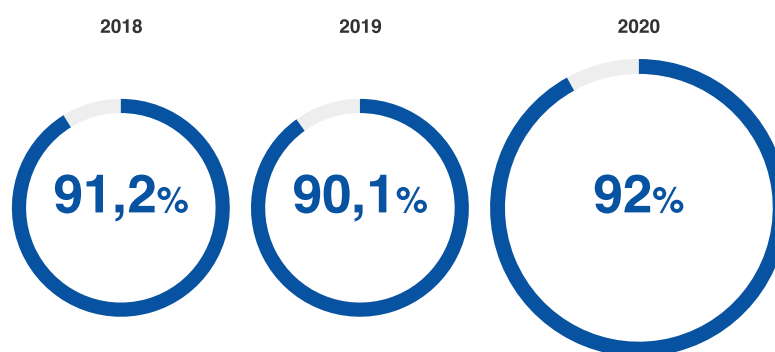
Le Service Client GRDF traite l'ensemble des appels (hors urgence sécurité gaz) concernant la demande de raccordement et le conseil en matière de solutions gaz. Il est dédié à tous les clients, promoteurs, partenaires et fournisseurs. Contactez nos conseillers du lundi au vendredi de 8h à 17h.



80 900

APPELS TOUS MOTIFS CONFONDUS SUR VOTRE RÉGION GRDF

Taux d'accessibilité du Service Client GRDF



sur votre région GRDF

Satisfaction des collectivités locales

Propriétaires du réseau, les collectivités locales jouent un rôle majeur dans la distribution du gaz sur le territoire. C'est pourquoi chaque année GRDF les sollicite pour connaître leur niveau de satisfaction. Au premier trimestre 2021, 1 823 élus et fonctionnaires territoriaux ont pris part à l'enquête, soit autant de répondants que pour l'enquête précédente malgré le contexte difficile que nous connaissons, preuve de l'importance du sujet de l'énergie pour les territoires.

95% des collectivités réaffirment leur satisfaction à GRDF



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Satisfaction des clients particuliers et professionnels

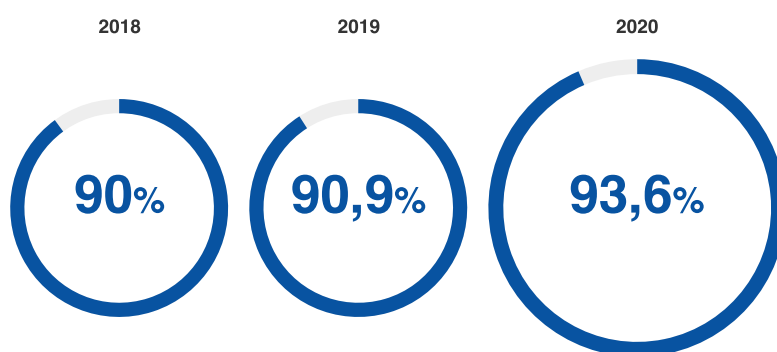
Un dispositif dématérialisé d'enquêtes de satisfaction est actif depuis 2015. Il permet, via des questionnaires en ligne, la mesure « à chaud » de la satisfaction des clients sur les différentes prestations de GRDF.

90% de satisfaction, objectif du projet d'entreprise GRDF



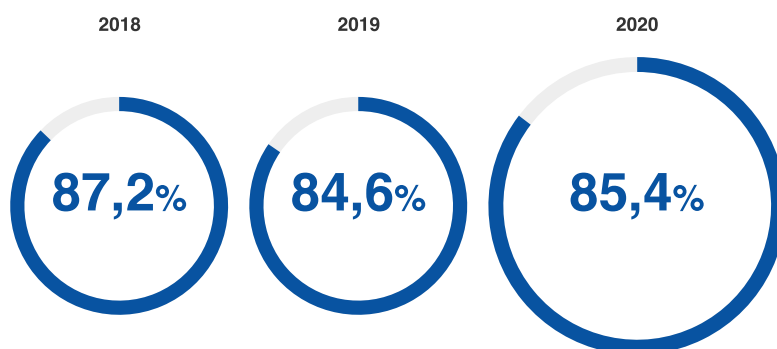
Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Taux de satisfaction des particuliers lors d'un raccordement (avec ou sans extension) - hors collectif



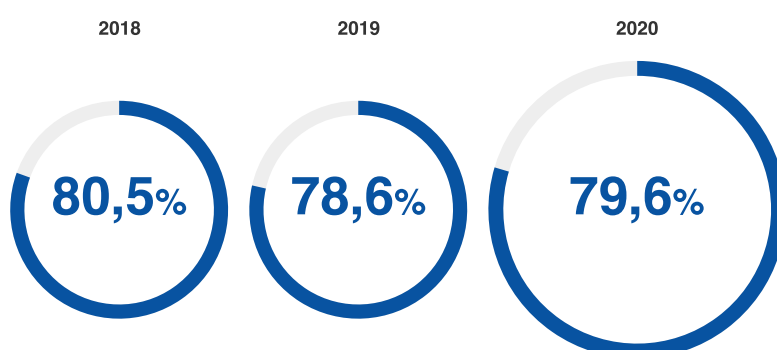
sur votre région GRDF

Taux de satisfaction des particuliers lors d'une mise en service avec intervention

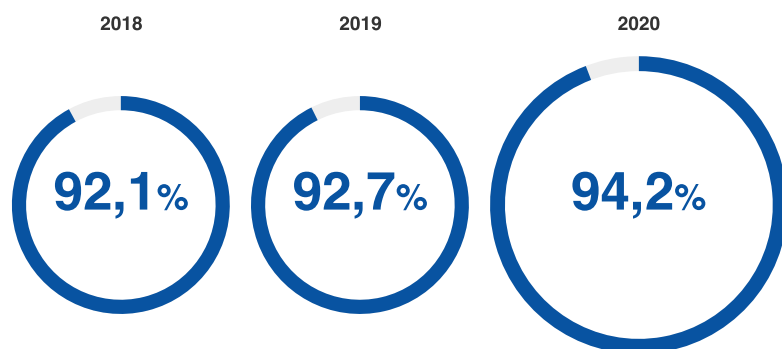


sur votre région GRDF

Taux de satisfaction des particuliers pour l'accueil distributeur



sur votre région GRDF

Taux de satisfaction des particuliers et professionnels pour l'accueil dépannage gaz / exploitation maintenance

sur votre région GRDF

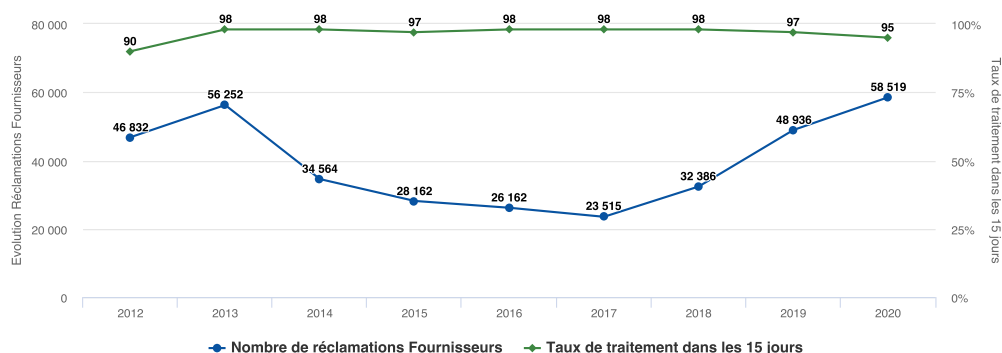
**La gestion des réclamations émises par les fournisseurs pour le compte des clients**

Après une baisse continue du nombre de réclamations émises par les fournisseurs pour le compte des clients depuis l'ouverture des marchés et jusqu'en 2017, les années 2018-2020 sont marquées par une augmentation des réclamations.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Évolution des réclamations Fournisseurs



En 2020 sur votre région GRDF, le taux de réponse aux réclamations fournisseurs courantes dans les 15 jours atteint 98,9%.

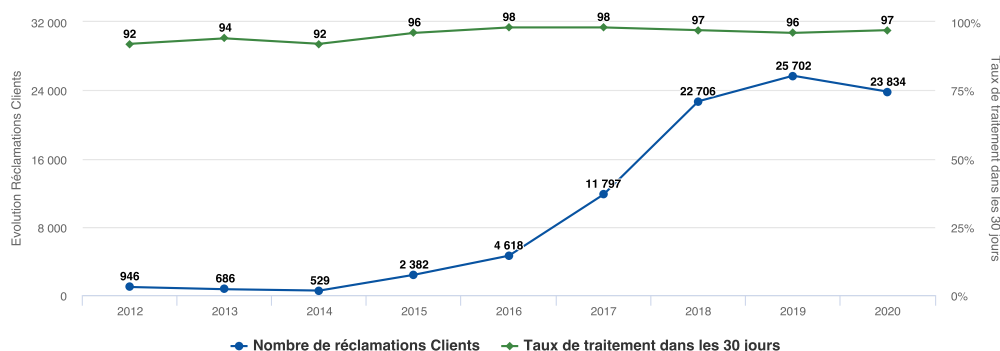
La gestion des réclamations directement émises par les clients

Les réclamations émises directement par les clients ont été en forte augmentation ces dernières années, cette évolution de la volumétrie des réclamations est la résultante de deux phénomènes :

- Une tendance générale et progressive depuis 2014 pour trois raisons :
 - GRDF est plus connu des clients et ceux-ci l'interpellent directement sans passer par leur fournisseur d'énergie,
 - GRDF a fait évoluer son Service Client en simplifiant et structurant son dispositif téléphonique et en modernisant son site grdf.fr où les contacts pour des demandes ou des réclamations y sont facilités. Le client est également mieux informé et mieux guidé dans son parcours réclamations,
 - Enfin, une meilleure qualification des réclamations dans les outils de collecte permet d'en fiabiliser le dénombrement (de nouvelles actions de sensibilisation de l'ensemble des acteurs ont d'ailleurs été réalisées en 2020).
- Une intensification depuis 2018 du déploiement des compteurs communicants dont la généralisation a été initiée en 2017, comme évoqué ci-dessus.

Les délais de traitement de ces réclamations sont en amélioration avec près de 97% de réponses apportées en moins de 30 jours.

Évolution des réclamations client

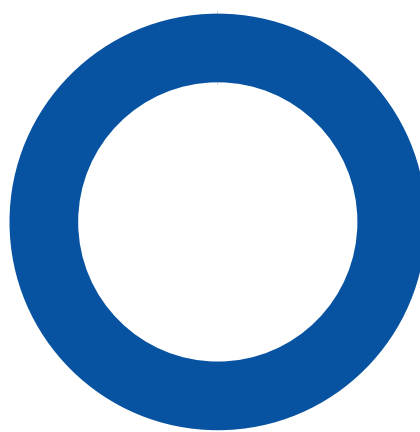


Les réclamations sur votre concession

Les réclamations émises par les clients se répartissent en plusieurs catégories :

- « Accueil » : accueil acheminement, livraison / gestion des demandes,
- « Conduite » : conduite et surveillance du réseau,
- « Comptage » : données de comptage (hors pose de compteur communicant),
- « Prestations » : gestion et réalisation des prestations,
- « Cpt. Com. » : opérations de pose des compteurs communicants,
- « Autres ».

Répartition des motifs de réclamations en 2020

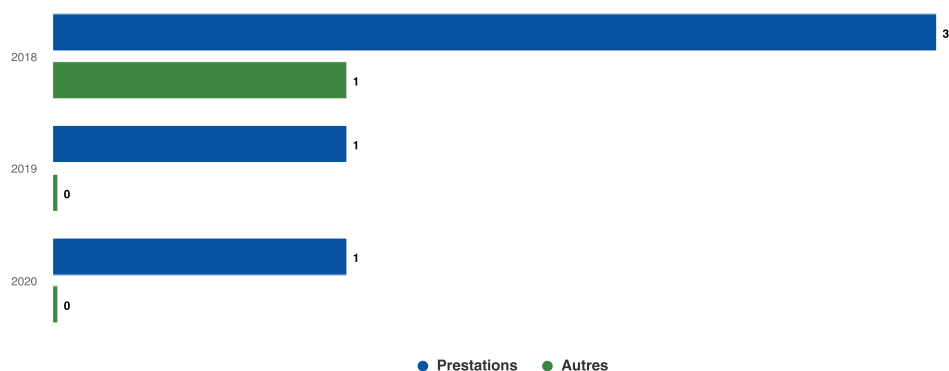


1 (100,00 %)

● Prestations

sur votre concession

Evolution du nombre de réclamations par motif



sur votre concession

En 2020, le nombre total de réclamations sur votre concession est de 1. Ce nombre total était de 1 en 2019, et de 4 en 2018.

En 2020 sur votre concession, le taux de réponse sous 30 jours aux réclamations (tous émetteurs confondus) s'élève à 0%.

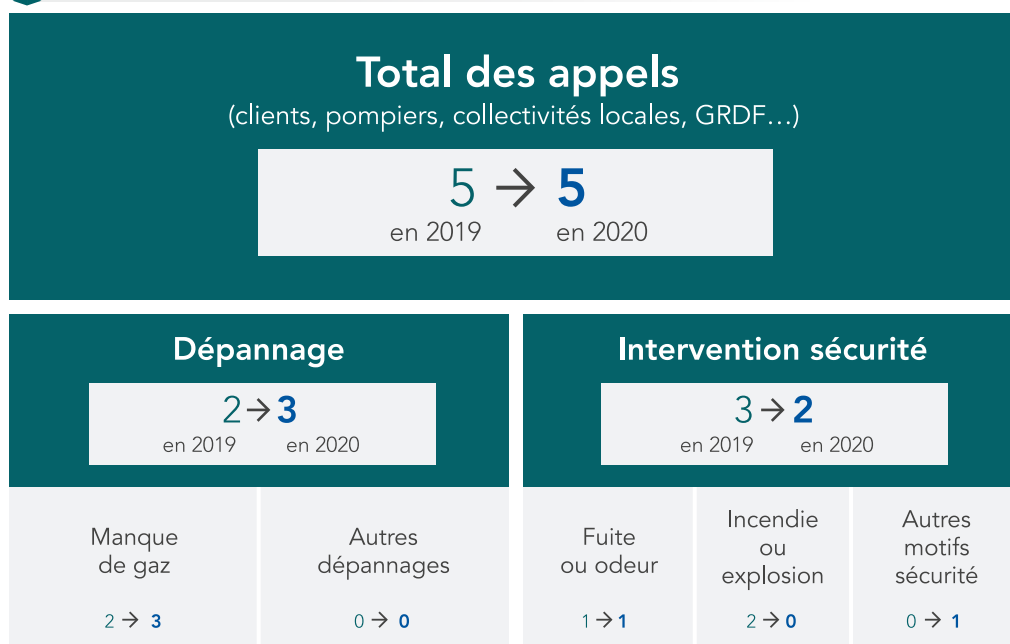
2.5 La chaîne d'intervention

Les appels sur votre concession

Les appels reçus sont répartis en « interventions de sécurité gaz » (fuites ou odeurs de gaz, incendies, explosions ou autres motifs de sécurité) et en « dépannages gaz » (manque de gaz et autres dépannages).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.



Les interventions de sécurité

Le délai d'intervention de sécurité suite à appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le Contrat de Service Public signé avec l'État. Une attention particulière est apportée au suivi des interventions de sécurité.

Sur votre département, le taux d'intervention avec une arrivée sur les lieux de l'incident en moins de 60 minutes est de 98,2%.

Les incidents sur votre concession

Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents ou anomalies survenus sur le territoire de votre concession, ainsi que leur répartition par nature, par siège, par cause et par type d'ouvrage.

Nombre total d'incidents

1 → 2
en 2019 en 2020

Incidents, par nature

Manque de gaz ou défaut pression sans fuite	Fuite de gaz sans incendie ni explosion	Incendie et/ou explosion	Autres natures
0 → 2	1 → 0	0 → 0	0 → 0

Incidents, par siège du défaut

Installations inté- rieures desservies par GRDF	Ouvrages exploités par GRDF	Autres sièges
0 → 0	0 → 2	1 → 0

Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par type d'ouvrage		Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par cause de l'incident	
Réseau	Branchement individuel ou collectif	Dommages	Défaut de mise en œuvre
0 → 0	0 → 2	0 → 0	0 → 0
CI, CM et branchement particulier	Poste de détente et protection cathodique	Défaillance d'installations à proximité	Incendie
0 → 0	0 → 0	0 → 0	0 → 0
Autres ouvrages exploités par GRDF		Environnement	Matériel
0 → 0		0 → 0	0 → 2

Clients concernés par une interruption
de livraison suite à un incident

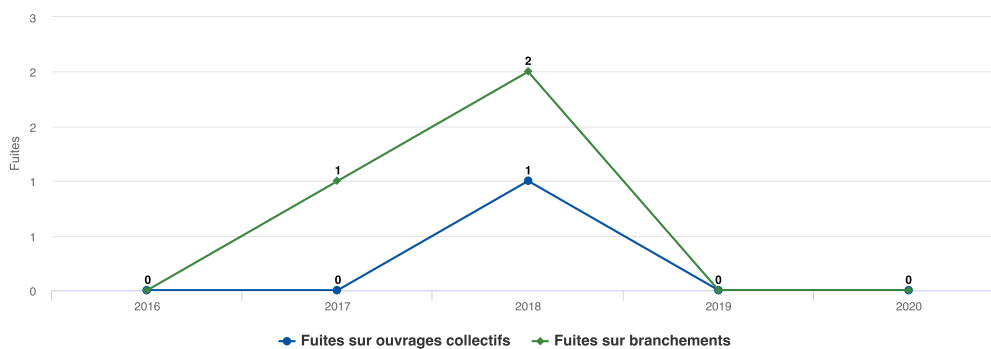
0 → 10

Répartition des incidents sur le réseau par pression

**Cet indicateur n'est pas calculable sur votre concession :
il n'existe aucun point de mesure.**

Certains incidents répertoriés sont liés à des fuites de gaz. En 2020, les incidents ayant pour origine une fuite se répartissent comme suit :

Évolution des fuites par type d'ouvrage



sur votre concession

Les incidents significatifs sur les ouvrages exploités par GRDF

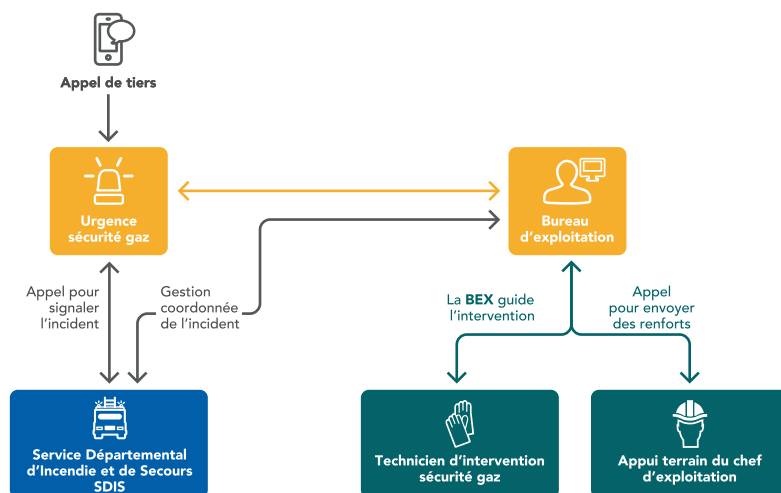
Un incident est dit « significatif » ou « majeur » lorsqu'il entraîne :

- une coupure de la distribution de gaz pour au moins 500 clients,
- et/ou au moins une victime.

En 2020, il n'y a pas eu d'incident dit « significatif » sur la concession.

La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

Déclenchée lors d'incidents spécifiques, la Procédure Gaz Renforcée se distingue des procédures d'intervention gaz classiques. L'objectif de la PGR est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz, notamment grâce à une coordination renforcée entre Sapeurs-Pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et exploitants du réseau gaz. La PGR représente 2% des interventions de sécurité.



En 2020 sur votre concession, aucune Procédure Gaz Renforcée n'a été réalisée sur un total de 2 interventions de sécurité gaz.

Le délai d'interruption du flux gazeux

Le suivi du « délai d'interruption du flux gazeux » en cas de fuite traitée en Procédure Gaz Renforcée sur la voie publique permet de mesurer à la fois l'efficacité de l'organisation, des moyens engagés et des décisions prises, et la qualité de la maintenance des robinets de sectionnement. Il comptabilise le temps écoulé entre l'appel du client et l'arrêt effectif du flux gazeux sur les lieux de l'incident.

Sur votre département, le délai d'interruption du flux gazeux est de 58 minutes.

Plan Origaz : le plan d'organisation et d'intervention gaz

GRDF a adopté un plan d'organisation et d'intervention, appelé Plan Origaz, permettant de prendre rapidement les mesures nécessaires pour limiter les répercussions, pour les personnes ou les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz.

Le Chef d'Exploitation du Bureau d'Exploitation (BEX) assure la conduite du réseau sur un territoire donné, dirige toutes les opérations et actions lors des incidents. Il organise ainsi les moyens pour assurer la sécurité des personnes et des biens en coopération avec les opérateurs présents sur le terrain et en coordination avec les services de secours.

Sur la Région Auvergne Rhône Alpes, un exercice ORIGAZ a été déclenché sur l'année 2020 :

Le 28 décembre 2020 à LEMPDES (63), une simulation de baisse de pression sur le réseau transport de GRTgaz a entraîné la mise en sécurité des ouvrages de distribution gaz et l'interruption du flux gazeux pour 2 200 clients.

InfoCoupure

GRDF met à disposition de ses clients « InfoCoupure », un service gratuit disponible 7j/7 et 24h/24 sur le site infocoupure.grdf.fr.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

2.6 La sécurité du réseau

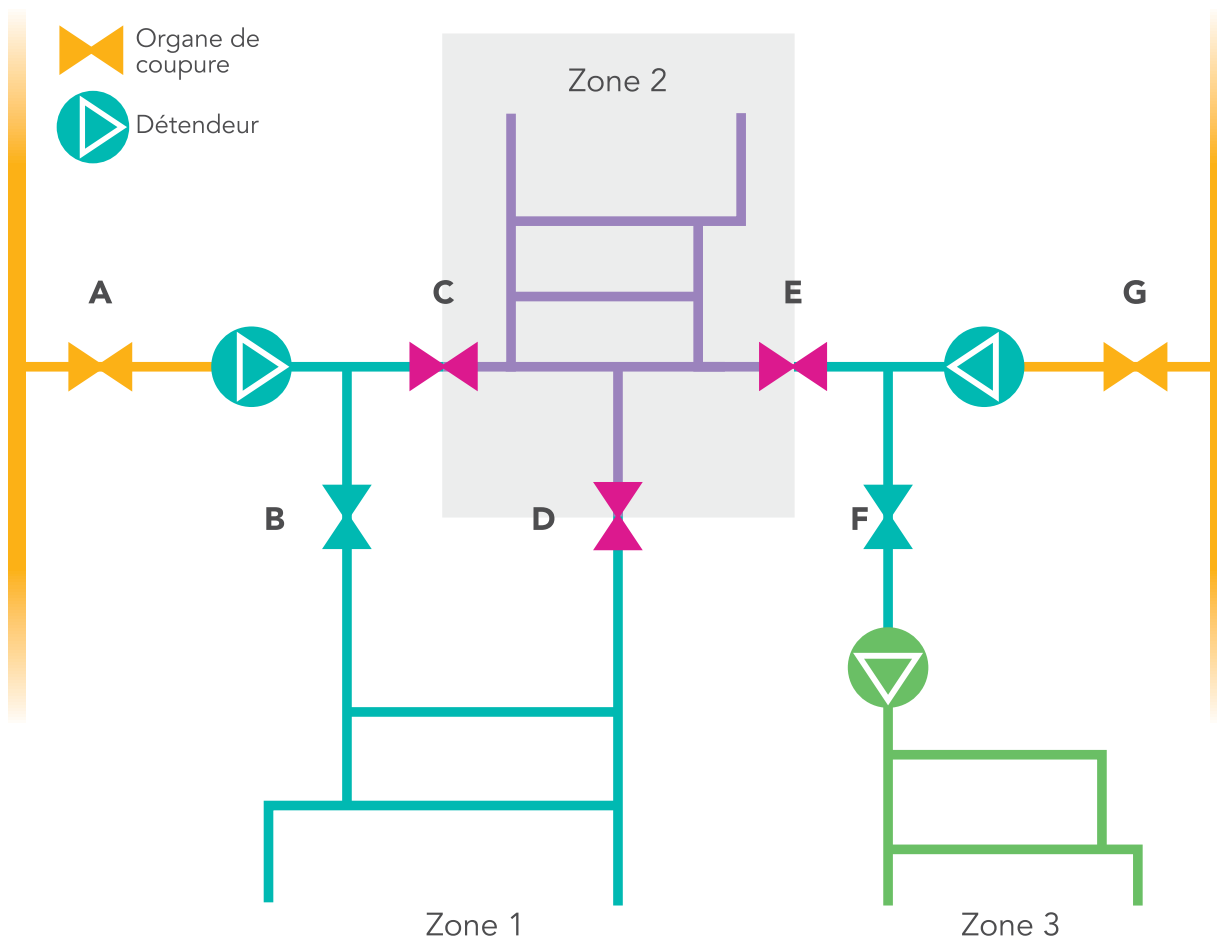
Le schéma de vannage

Le schéma de vannage permet d'interrompre rapidement et efficacement l'alimentation en gaz lors d'incidents ou de travaux, et de limiter le nombre de clients coupés. Il définit le nombre et le positionnement des organes de coupure (vannes ou robinets) sur le réseau.

Au niveau national, GRDF a investi en 2020, 14 millions d'euros de travaux d'optimisation des schémas de vannage (insertion d'organes de coupure sur des secteurs insuffisamment pourvus, suppression des superflus, travaux de structure du réseau...). Environ 115 000 organes de coupure sont exploités et entretenus sur les réseaux enterrés.

GRDF est en cours d'équipement, sur les postes de détente réseau les plus importants et les postes d'injection de biométhane, de dispositifs de télésurveillance permettant d'identifier les dysfonctionnements en temps réel.

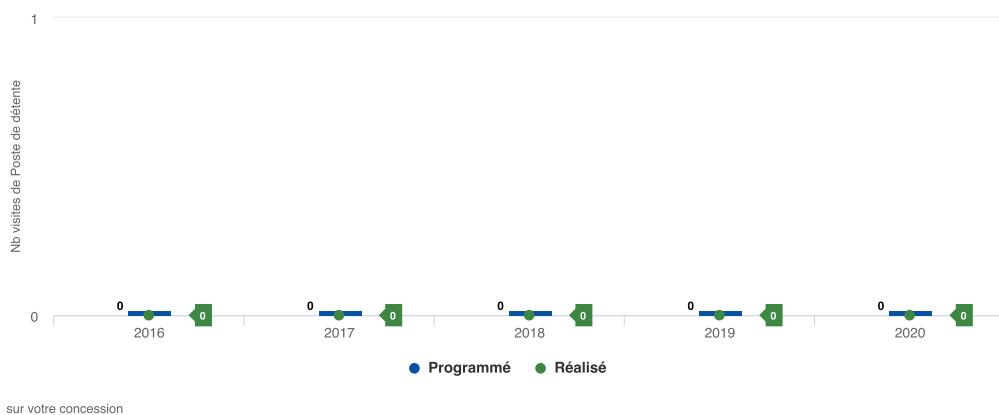
Le schéma suivant est une illustration synthétique d'un schéma de vannage. En fermant les organes de coupure C, D et E, il est possible d'isoler la zone 2, tout en conservant l'alimentation du reste du réseau.



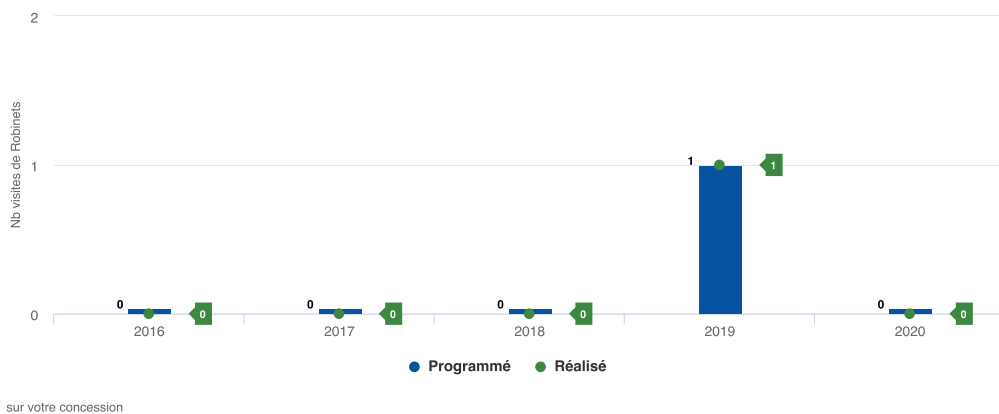
La politique de maintenance et de surveillance

La maintenance, qu'elle soit préventive ou corrective, vise à s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages dans la durée, prévenir les incidents par une intervention ciblée et corriger d'éventuelles anomalies ou défaillances constatées. GRDF définit une politique de maintenance pluriannuelle à l'échelle nationale, spécifique par type d'ouvrage et revue régulièrement en fonction des constats réalisés. Au total environ 80 gammes de maintenance sont appliquées.

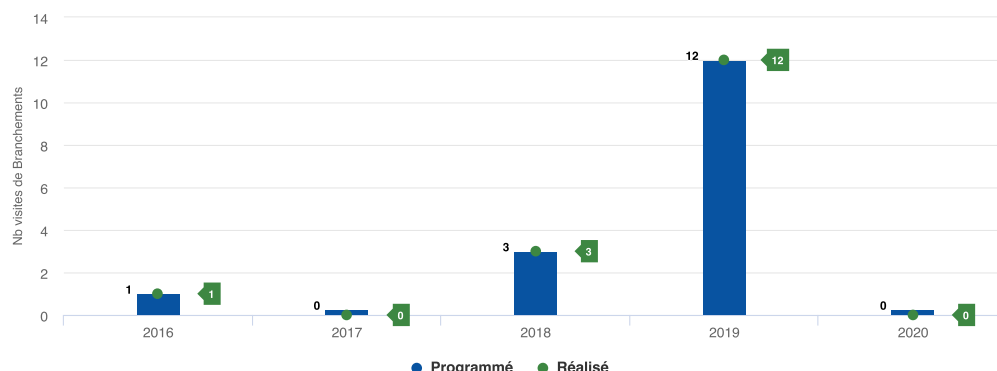
Visites de maintenance des postes de détente réseau



Visites de maintenance des robinets de réseau



Visites de maintenance des branchements collectifs



sur votre concession

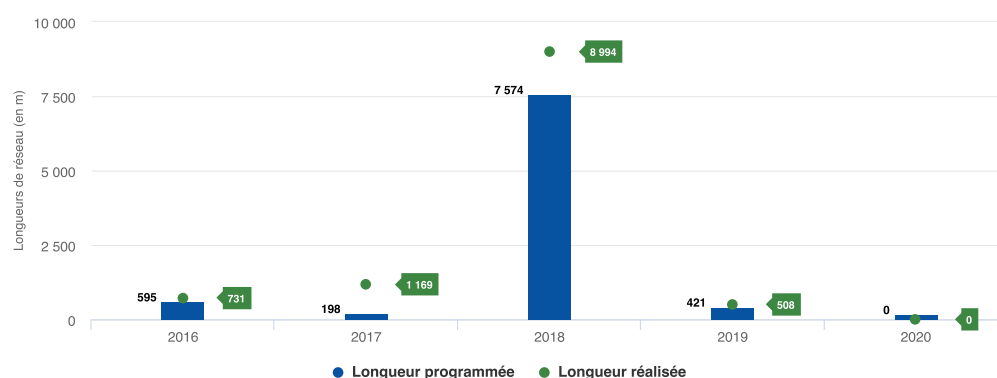
La surveillance systématique du réseau

La Recherche Systématique de Fuite (RSF) s'effectue soit à l'aide de Véhicules de Surveillance Réseau (VSR) équipés de capteurs de méthane, soit à pied pour les canalisations situées dans des passages non accessibles aux véhicules. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses et peut faire appel à une équipe d'intervention via l'Urgence Sécurité Gaz.

La périodicité de surveillance dépend de deux facteurs :

- les caractéristiques du réseau (nature, pression),
- l'environnement du réseau (densité de population, présence de travaux tiers, terrain...).

Longueur de réseau surveillé programmé et réalisé



sur votre concession

Charges de maintenance sur la concession	Dépenses de maintenance préventive 2020 en €	Dépenses de maintenance corrective différée 2020 en €	Dépenses de maintenance immédiate (Intervention de Sécurité et dépannage) 2020 en €
Dépenses sur le réseau	58 €	70 €	264 €
Dépenses sur les branchements		166 €	

La sécurité des installations intérieures

Les installations de distribution de gaz situées à l'intérieur des habitations sont placées sous la responsabilité de l'occupant du logement. Elles ne font pas partie du domaine

concedé. Environ 97% des incidents en France liés au gaz trouvent leur origine sur cette partie des installations.

En complément de la réglementation existante, GRDF mène une politique de prévention fondée sur :

- la réalisation d'actions de communication sur la sécurité des installations, à destination des utilisateurs,
- la proposition aux particuliers d'un « Diagnostic Sécurité Gaz » sur les installations intérieures remises en service après une interruption de plus de 6 mois, dont le coût est pris en charge par GRDF.

En 2020, sur votre concession :

- aucun diagnostic n'a été réalisé suite à l'accord du client,
- aucune situation de danger - grave et immédiat - n'a été mise en évidence nécessitant une interruption de la fourniture de gaz, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.



Les opérations spécifiques pour nos clients les plus fragiles : CIVIGAZ

La précarité énergétique et la sécurité dégradée des installations gaz sont souvent liées. Ainsi, CIVIGAZ est une opération spécifique visant à promouvoir la sécurité des installations intérieures gaz de même que les éco-gestes permettant de réduire les consommations d'énergie et d'eau.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

**7 territoires
concernés en
2019/2020**

La vérification des dispositifs de comptage

Conformément à la réglementation et indépendamment des éventuelles demandes des clients, GRDF procède à la vérification des dispositifs de comptage. La périodicité de vérification dépend de la technologie des compteurs.

Dépose et Pose des Compteurs

Type de compteur	Périodicité	2018	2019	2020
Compteurs domestiques à soufflets	20 ans	0	0	0
Compteurs industriels à soufflets	15 ans	0	0	0
Compteurs industriels à pistons rotatifs ou de vitesse	5 ans	0	0	0

Le réglementation anti-endommagement et son évolution

Le cadre réglementaire anti-endommagement est applicable depuis le 1er juillet 2012. Il concerne tous les intervenants des chantiers. Il est constitué d'un ensemble de mesures ayant pour objectif de renforcer la sécurité, de la conception des projets à la réalisation des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

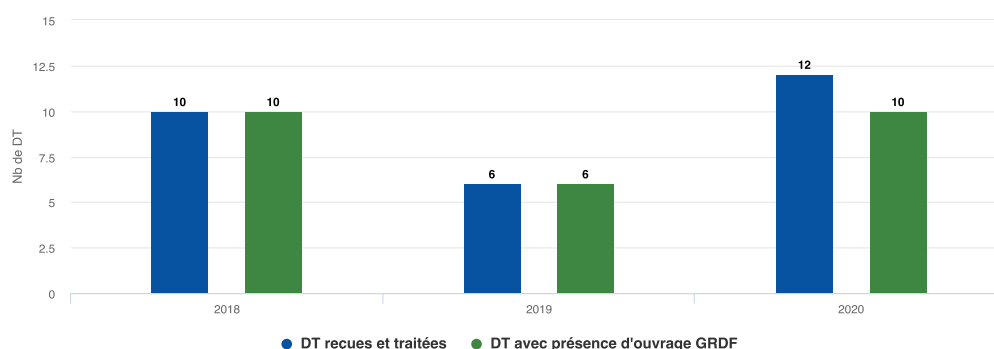
Le suivi des travaux de tiers sur votre concession

GRDF traite l'ensemble des déclarations de travaux référencées via le Guichet Unique de téléservice de l'Ineris : les DT (Déclarations de projet de Travaux) réalisées par les responsables de projet, les DICT (Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux) ou les Déclarations conjointes DT-DICT adressées par les exécutants de travaux, dans les délais réglementaires.



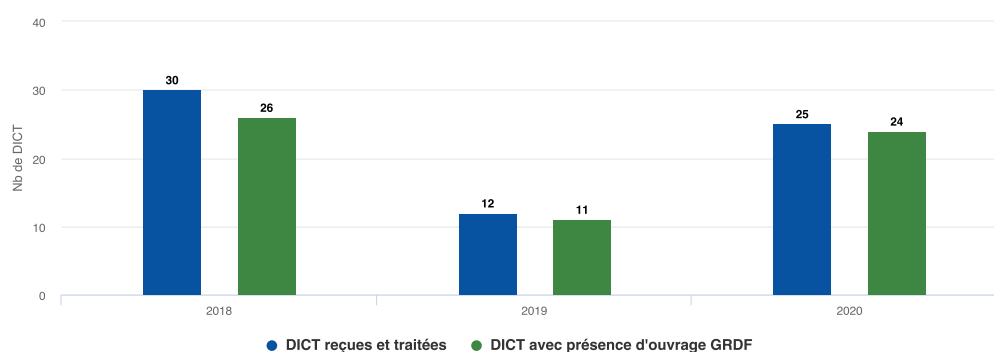
Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Évolution des Déclarations de Travaux



sur votre concession

Évolution des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux



sur votre concession

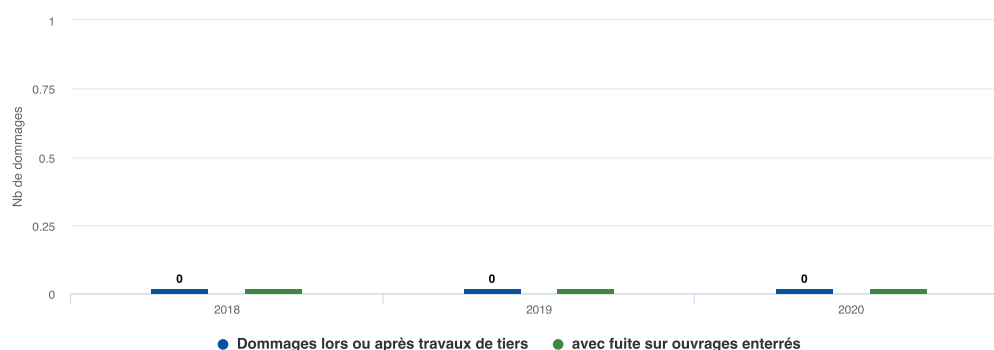
Les dommages aux ouvrages

Les dommages aux ouvrages lors de travaux de tiers provoquent des incidents sur le réseau de distribution de gaz avec ou sans interruption de fourniture pour les clients.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Evolution du nombre de dommages aux ouvrages



sur votre concession

Dommages

	2018	2019	2020
Nb de dommages lors ou après travaux de tiers avec fuite sur ouvrages enterrés			
Nb de DICT sur ouvrages GRDF	26	11	24
Taux*			

* Le taux correspond au nombre de « Dommages lors ou après travaux de tiers avec fuite sur ouvrages enterrés » sur le nombre de « DICT avec présence d'ouvrage GRDF ».

Une semaine pour promouvoir la sécurité des réseaux gaz en Isère

De manière à prévenir les risques d'endommagements et leurs conséquences, Territoire d'énergie Isère (TE38), Grenoble Alpes Métropole (GAM), autorités organisatrices de la distribution publique de gaz en Isère, ainsi que les concessionnaires GRDF et GreenAlp ont préparé en septembre 2020 puis animé des ateliers sur le thème de la sécurité des réseaux gaz, en collaboration avec le cabinet GeoProcess auprès des acteurs des travaux ayant lieu dans les collectivités Iséroises.

Deux objectifs principaux :

- Sensibiliser les donneurs d'ordre au respect de la réglementation des travaux réalisés à proximité des ouvrages
- Réduire les accidents sur les canalisations de gaz

En raison de la crise sanitaire, les ateliers se sont déroulés à distance du 11 au 14 janvier 2021 avec une série de cinq webinaires pour les élus et agents des collectivités, ainsi que pour les entreprises et maîtres d'œuvre avec qui ils travaillent.

Chaque webinaire est accessible en replay sur le site internet de TE38.

WEBINAIRE

ATELIERS DE LA SÉCURITÉ GAZ EN ISÈRE



1. PRÉPARATION D'UN CHANTIER



2. ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE DES TRAVAUX



3. CARTOGRAPHIE DES RÉSEAUX



4. INNOVATION-PLAN RÉALITÉ AUGMENTÉE



5. GESTION DE CRISE PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

72 inscrits



Élus



Agents des collectivités



Entreprises



MOE



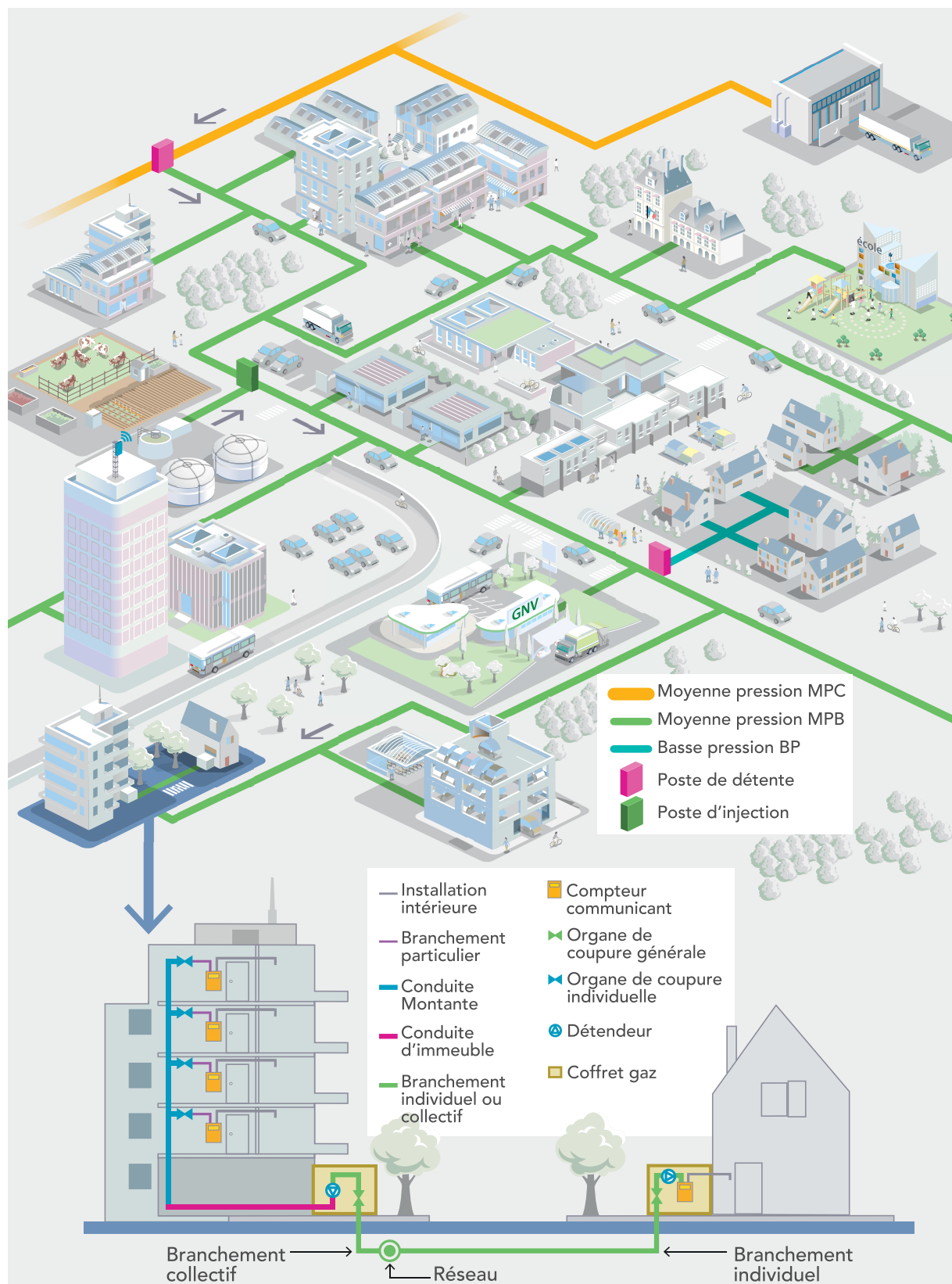


03

Le patrimoine de votre concession

3.1	Vos ouvrages	44
3.2	Les chantiers	51
3.3	Les investissements	53
3.4	La valorisation de votre patrimoine	59

3.1 Vos ouvrages



Sur le réseau de distribution de gaz géré par GRDF sont connectés à fin d'année 2020 près de 5,8 millions de branchements individuels qui alimentent des maisons, des chaufferies collectives et des sites tertiaires et industriels, ainsi que 850 000 branchements collectifs d'immeubles reliant 5,2 millions d'appartements. 96% de ce réseau est constitué de Moyenne Pression type B (MPB, pression $\geq 0,4$ bar).

L'inventaire des canalisations

L'inventaire des canalisations par type de pression

Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations en basse et moyenne pression. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

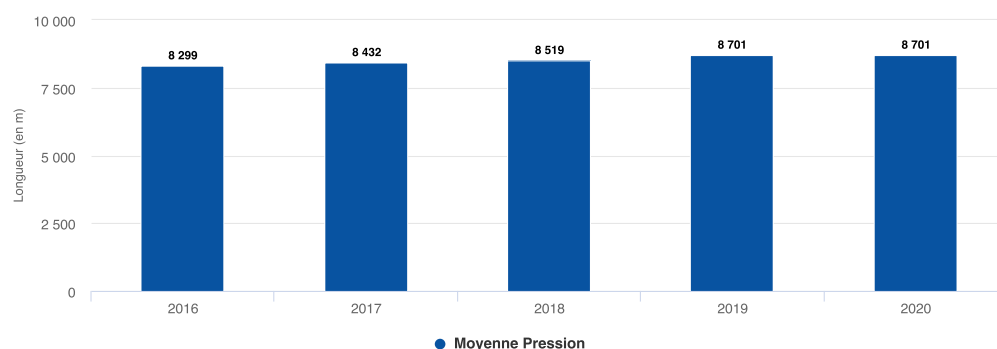
- la répartition de ces ouvrages par pression, pour l'année 2020,
- l'historique de la répartition par pression, sur les 5 dernières années.

Répartition des canalisations par pression en 2020



sur votre concession

Évolution des canalisations par pression

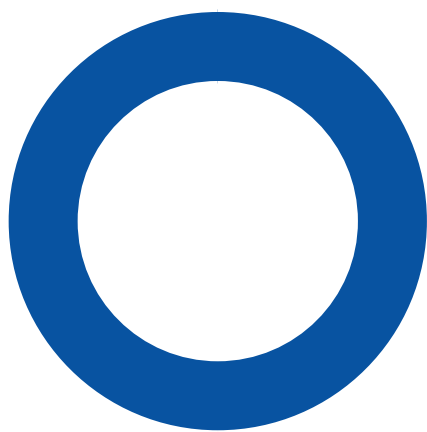


sur votre concession

L'inventaire des canalisations par type de matière

Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations de différentes matières. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

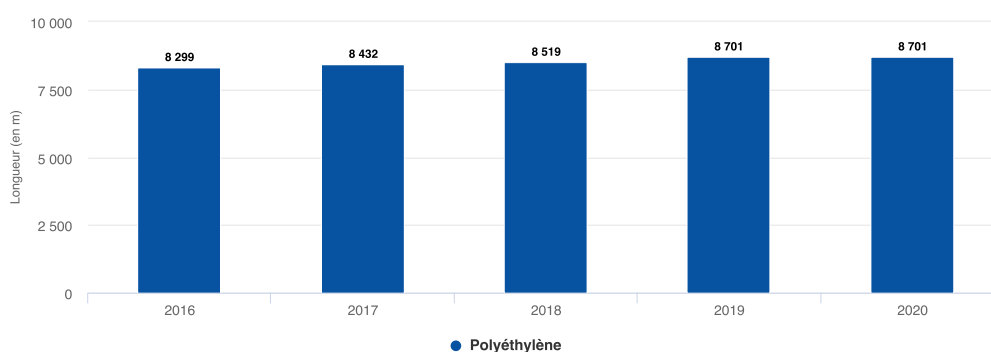
- la répartition de ces ouvrages par matière sur l'année 2020,
- l'historique de la répartition par matière sur les 5 dernières années.

Répartition des canalisations par matière en 2020

8,7 km (100,00 %)

● Polyéthylène

sur votre concession

Évolution des canalisations par matière

● Polyéthylène

sur votre concession

L'inventaire des ouvrages

Retrouvez ci-dessous l'inventaire du patrimoine de votre concession par type d'ouvrage. Les données sont affichées en nombre d'ouvrages.

Inventaire des ouvrages

	2018	2019	2020
Postes de détente réseau	0	0	0
Robinets de réseau	1	1	1
Branchements collectifs	42	43	39

L'âge moyen du réseau sur de la concession est de 12 ans.



L'amélioration de la cartographie du réseau de gaz

Les classes de précision

La réglementation « anti-endommagement » fixe des classes de précision (A, B et C), associées à la cartographie des réseaux. Elle précise également les modalités de réponse aux déclarations de travaux par les exploitants et les mesures de prévention des dommages sur les chantiers. GRDF classe en A (précision maximale) les réseaux neufs et renouvelés, améliore la précision cartographique des réseaux posés avant 2012 vers la Classe A (arrêté du 15 février 2012 modifié) et la complétude des branchements en cartographie « Grande Echelle » (arrêté du 13 juillet 2000).

Sur votre concession, le taux de réseau en précision cartographique classe A sur les réseaux neufs et renouvelés est proche de 100%.

La mise à jour de la cartographie

GRDF met à jour sa cartographie en continu, notamment après des travaux de pose et de renouvellement d'ouvrages gaz ou à l'occasion d'actions correctives. Il améliore sa cartographie en poursuivant une démarche de géoréférencement des fonds de plans « Grande Échelle ».

En 2020, sur votre concession un acte de mise à jour de la cartographie a été réalisé.

La démarche d'inventaire complémentaire des ouvrages

GRDF a réalisé de 2004 à 2009 un inventaire de ses branchements collectifs en utilisant un référentiel unique et commun à toutes ses entités : ce référentiel a été appelé « Référentiel d'Inventaire d'Ouvrages » (RIO).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

L'indice de connaissance du patrimoine

Le patrimoine de la distribution de gaz est en constante évolution. La connaissance de ce patrimoine est assurée par l'inventaire technique et l'inventaire comptable mis à jour en permanence pour garantir cohérence et exhaustivité.

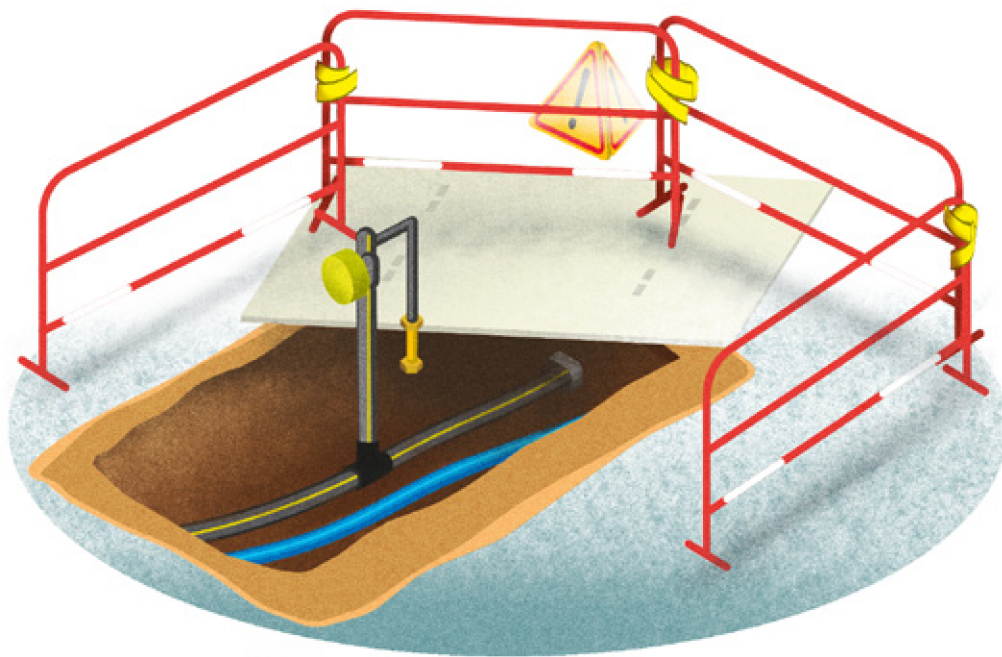
Pour mesurer et objectiver le niveau de connaissance du patrimoine, GRDF a mis en place l'indice de connaissance du patrimoine à la maille contractuelle depuis 2016. L'indice est constitué de sous-indicateurs répartis en trois catégories (inventaire, cartographie et autres éléments de connaissance et de gestion). Ce système de mesure permet d'évaluer la progression de la connaissance du patrimoine au fil des années.

Au national en 2020, l'indice de connaissance du patrimoine est de 89.

Voici le détail de l'indice de connaissance du patrimoine à l'échelle de notre concession.

Indice de connaissance du patrimoine

N°	Sous-indicateur	Pts max	Gradation	Note 2020
1	Existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour	10	Binaire	10
2	Connaissance des matériaux et diamètre dans le système d'information géographique (SIG)	5	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	5
3	Connaissance de l'année de pose des ouvrages dans le SIG	5	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	5
4	Connaissance des branchements individuels (report sur le plan)	5	0 à 25% : 0 point, >25% : Progressif	2
5	Taux de cohérence entre GMAO (gestion de la maintenance) et la base des immobilisations pour le nombre de branchements collectifs	4	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	3
6	Connaissance des branchements collectifs (report sur plan)	5	0 à 25% : 0 point, >25% : Progressif	2
7	Connaissance des ouvrages d'immeuble collectif (nombre de CI/CM, longueur, matériau, nombre de branchements particuliers, année de pose, pression)	10	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	10
8	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (stock)	5	0 à 80% : 0 point, >80% : Progressif	5
9	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (flux)	3	0 à 90% : 0 point, >90% : Progressif	3
10	Taux de cohérence entre SIG et GMAO pour le nombre de vannes	4	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	1
11	Taux de cohérence entre SIG et GMAO pour les postes de détente réseau et poste d'injection biométhane	4	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	4
12	Existence d'une cartographie numérisée et procédure de mise à jour	5	Binaire	5
13	Taux de plans grande échelle géoréférencés	10	Progressif	10
14	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (stock)	5	Progressif	4
15	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (flux) (tolérance de 0,5% en cas d'opérations en cours de vérification)	5	Binaire	5
16	Mise à disposition, dans le portail Ma Concession Gaz, de données patrimoniales informatisées sur le périmètre de votre concession	10	Binaire	10
17	Existence d'une modélisation pour l'exploitation et la conception des réseaux	5	Binaire	5
TOTAL		100		89



3.2 Les chantiers

La politique d'investissement de GRDF

Les investissements réalisés en concession par GRDF se décomposent en trois grandes familles, selon leur degré de prévisibilité : les investissements de raccordements et de transition écologique, les modifications d'ouvrages à la demande de tiers et les investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages.

Les principaux chantiers sur votre territoire

Les chantiers de raccordements et de transition écologique

Ces travaux concernent :

- les raccordements de nouveaux clients et de stations GNV,
- les investissements liés au développement du biométhane (raccordement des unités de production, renforcements, maillages, ...).

Les demandes de raccordement varient en fonction de nombreux facteurs externes tels que le dynamisme immobilier local, la conjoncture économique ou les réglementations.

Pour les projets d'extension du réseau de gaz, la réglementation prévoit la réalisation d'une étude technico-économique appelée « B sur I » (Bénéfice sur Investissement). Ainsi, conformément à la réglementation et au contrat de concession, le concessionnaire réalise à ses frais les travaux de développement du réseau dès lors que le critère de décision des investissements « B sur I », défini par l'arrêté du 28 juillet 2008, est au moins égal à zéro.

Les principaux chantiers de modification d'ouvrages à la demande de tiers

Dans la grande majorité des cas, les demandes de modification des ouvrages sont à l'initiative des collectivités. Ainsi GRDF peut être amené à déplacer des ouvrages, soit lors de grands projets urbains, soit à la suite de modifications sur le réseau de transport de gaz ou bien encore à la demande d'autres occupants du sous-sol, d'aménageurs ou de clients finals.



Les chantiers d'adaptation et de modernisation des ouvrages

Les investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages sont centrés sur l'optimisation des actifs au profit de la sécurité, du respect de la réglementation, de la continuité d'acheminement et du développement durable. Ils regroupent les investissements de structure (optimisation des schémas de vannage, restructurations et renforcements de réseau) et les investissements de modernisation.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Le contrôle de la conformité des travaux

La conformité des travaux réalisés par les prestataires de GRDF est garantie par la mise en œuvre d'une démarche de contrôle au fil de l'eau sur un échantillon très représentatif des chantiers (plus de 40%).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

3.3 Les investissements

Une politique d'investissement nationale déclinée dans votre concession

L'une des missions essentielles du distributeur de gaz est de définir la politique d'investissement et de développement des réseaux de distribution de gaz (articles L. 111-61 et L. 432-8 du Code de l'énergie).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Au niveau national, GRDF a maintenu un haut niveau d'investissement de 917 M€ en 2020, malgré l'impact significatif de la crise sanitaire.

Près du tiers des investissements totaux est consacré à la modification, l'adaptation et la modernisation des ouvrages. La moitié est dédiée aux investissements liés aux raccordements, à la transition écologique et aux compteurs communicants. Les autres investissements concernent les comptages (hors compteurs communicants), les investissements logistiques et le système d'information.

Les investissements devraient continuer à augmenter lors des trois prochaines années avec la poursuite du déploiement des compteurs communicants et le développement du biométhane.

Les investissements prévus dans le tarif ATRD6

Sur la période 2020-2023, la CRE a retenu l'intégralité des prévisions d'investissements demandées par GRDF. A l'instar de la période tarifaire précédente, les montants d'investissements prévisionnels augmentent significativement, portés par la poursuite du déploiement des compteurs communicants (dont l'achèvement est attendu en 2023), le raccordement de sites d'injection de biométhane, ainsi que l'adaptation et la modernisation des ouvrages. Les mécanismes de régulation incitative, mis en place dans le cadre de l'ATRD5, sont maintenus. Ils ont pour objectif d'encourager GRDF à la maîtrise de ses investissements sans compromettre la réalisation des ouvrages nécessaires à l'exploitation et à la sécurité. Sur la période ATRD6, GRDF prévoit de consacrer en moyenne plus de 340 millions d'euros par an aux travaux de modification, d'adaptation et de modernisation des ouvrages.



Les clés de lecture pour comprendre les tableaux d'investissements

GRDF prévoit ses investissements en fonction de la finalité de ceux-ci (raccordements et transition écologique, modification d'ouvrages, adaptation et modernisation des ouvrages...) et non par famille de biens (canalisations, branchements, postes de détente...). Cependant pour plus de visibilité, les investissements réalisés à l'échelle de votre concession sont présentés ci-après selon ces deux approches.

- Les mises en service dans l'année (immobilisations)
- Le flux de dépenses de l'année (décaissements)

Les investissements mis en service dans l'année

Ils correspondent à la valeur totale des biens mis en service en 2020. Ils sont présentés en 3 grandes familles :

- Les « Ouvrages réseau et branchements », qui comprennent les canalisations réseau, les branchements et ouvrages en immeuble ainsi que les ouvrages qui leur sont directement associés (postes de détente réseau, protection cathodique, dispositifs de protection de branchements, protections mécaniques de canalisation, etc...),
- Les « Ouvrages interface utilisateurs », qui comprennent les dispositifs de comptage, postes de livraison clients et installations de télérelevé, ainsi que les postes d'injection de biométhane,
- Les « Autres biens mutualisés », qui correspondent à la quote-part des investissements réalisés sur les biens utiles à plusieurs concessions (véhicules, immobilier, outillage, projets informatiques...).

Cette présentation, adoptée dans le CRAC 2020, permet de mieux distinguer les investissements de GRDF au périmètre de votre concession, selon la fonction remplie par les biens concernés au sein de l'activité de distribution. Elle est également utilisée dans les tableaux présentant les investissements mis en service, la valorisation du patrimoine et l'origine de financement des biens, ainsi que les charges d'investissements.

Les investissements en flux de dépenses de l'année

Ils correspondent au montant effectivement dépensé (décaissé) sur une année.

Les deux approches sont complémentaires et sont équivalentes en moyenne sur une période longue.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Les deux tableaux ci-après présentent des synthèses de restitution des investissements :

- le premier tableau des mises en service dans l'année par famille de biens,
- le second tableau du flux de dépenses de l'année par finalité.

Vous retrouverez le détail de ces informations pour chaque catégorie de biens sur la « Plateforme de Données Concessions » accessible depuis « Ma Concession Gaz », l'espace sécurisé et dédié aux collectivités desservies en gaz, sur le site grdf.fr.

Investissements par famille de biens - mises en service (en euros)

	2018	2019	2020
TOTAL	59 687	24 485	36 618
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	40 042	15 829	2 870
Premier établissement	40 044	15 829	2 870
Canalisations de distribution	21 854	9 124	0
Branchements	18 189	6 704	2 870
Branchements - Individuels	16 309	6 704	2 870
Ouvrages - Collectifs	1 880	0	0
Renouvellement	- 2	0	0
Canalisations de distribution	- 4	0	0
Branchements	2	0	0
Branchements - Individuels	1	0	0
Ouvrages - Collectifs	0	0	0
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	1 955	3 082	27 812
Compteurs et postes clients	1 955	3 082	27 812
Compteurs	1 955	3 082	25 650
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	2 161
BIENS MUTUALISES	17 690	5 573	5 935
Mobilier et immobilier	10 606	1 010	1 382
Outillages, Mobilier et Matériels Divers	623	966	789
Aménagements	1 342	691	543
Autres équipements	8 639	- 647	50
Véhicules et engins d'exploitation	397	392	376
Véhicules GNV	0	12	0
Autres véhicules	397	379	376
Immobilisations incorporelles	6 686	4 170	4 176
Projets informatiques	5 817	3 578	3 537
Autres immobilisations incorporelles	869	592	639

Investissements par finalité - flux (en euros)

	2018	2019	2020
TOTAL	52 621	10 957	37 921
RACCORDEMENTS ET TRANSITION ECOLOGIQUE	43 563	2 159	4 160
Raccordements individuels de pavillons et petits pros	29 893	2 159	3 194
Lotissements, zones d'aménagement	13 668	0	0
Raccordements de clients importants	1	0	892
Transition écologique (biométhane, GNV, Smart Gas Grids)	0	0	74
MODIFICATION D'OUVRAGES A LA DEMANDE DE TIERS	2	0	0
ADAPTATION ET MODERNISATION DES OUVRAGES	445	592	639
Investissements de structure des ouvrages	0	0	0
Dont restructurations et renforcements	0	0	0
Modernisation des ouvrages	-3	0	0
Dont réseaux (fonte ductile, cuivre, autres matériaux,...)	5	0	0
Dont branchements et ouvrages collectifs	-7	0	0
Autres investissements de modernisation	-1	0	0
Modernisation de la cartographie et inventaire	449	592	639
COMPTAGE	1 653	2 529	27 736
Projet Compteurs Communicants Gaz	975	1 903	27 143
Compteurs et télérelevé	678	626	593
AUTRES	6 954	5 676	5 385
Logistique	1 833	1 814	1 859
Véhicules	397	392	376
Immobilier	794	681	476
Autres (outillage, télécom, matériel informatique,..)	640	740	1 007
Système d'information	5 121	3 861	3 525

Impact de la crise sanitaire Covid-19

Si les mises en service des installations de biométhane n'ont pas été impactées par la crise sanitaire, certaines finalités d'investissement l'ont été :

- GRDF a constaté une nette diminution des raccordements de clients liée au premier confinement ; en dépit de l'accélération des travaux au second semestre, le résultat reste en retrait, du fait des reports et abandons de projets. Ces hypothèses sont à revoir, sans qu'il soit possible à date d'avoir une vision claire des impacts de la crise économique et des évolutions réglementaires.
- Les investissements « Modification d'ouvrages à la demande de tiers » et « Adaptation et modernisation des ouvrages », ont été doublement pénalisés par l'arrêt des chantiers au printemps et le report des élections municipales, qui a généré un attentisme dans les autorisations de voirie. Le retard des chantiers s'est ainsi poursuivi jusqu'à l'automne. Dans un contexte de contraintes de voirie persistantes localement, GRDF est réservé sur sa capacité à rattraper l'intégralité des chantiers 2020 sur la seule année 2021 : le scénario privilégié est un rattrapage lissé sur 3 ans, avec une priorisation des chantiers.
- La pose des compteurs communicants a subi un retard significatif du fait du

premier confinement. Le rattrapage est principalement visé pour 2022 et 2023, l'année 2021 étant déjà basée sur le rythme de déploiement intensif prévu dans les contrats des prestataires.

Au global, l'impact de la crise sanitaire sur les investissements 2020 est estimé à environ -10%.

3.4 La valorisation de votre patrimoine

Les origines de financement

Il s'agit de montrer qui, de GRDF, de l'autorité concédante ou des tiers, a financé les ouvrages. Le tableau ci-après restitue l'origine de financement de tous les biens de la concession à fin 2020.

Origine de financement (en euros)

	Financée par GRDF 2020	Financée par Autorité Concédante 2020	Financée par des tiers 2020
TOTAL	1 012 142	0	320 766
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	881 433	0	320 737
Canalisations de distribution	667 448	0	122 629
Branchements	213 985	0	198 108
Branchements - Individuels	178 759	0	98 408
Ouvrages - Collectifs	35 225	0	99 700
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	53 648	0	0
Compteurs et postes clients	53 648	0	0
Compteurs	48 113	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	5 534	0	0
BIENS MUTUALISES	77 060	0	29
Mobilier et immobilier	22 285	0	29
Outillages, Mobilier et Matériels Divers	8 567	0	0
Aménagements	9 687	0	0
Génie civil	289	0	29
Terrains	47	0	0
Autres équipements	3 694	0	0
Véhicules et engins d'exploitation	4 937	0	0
Véhicules GNV	590	0	0
Autres véhicules	4 347	0	0
Immobilisations incorporelles	49 836	0	0
Projets informatiques	41 114	0	0
Autres immobilisations incorporelles	8 722	0	0



La valeur nette réévaluée de votre concession

Il s'agit de montrer la valeur du patrimoine de la concession qui reste encore à rembourser par les clients via le tarif de distribution (ATRD). En effet, la valeur nette réévaluée de la part des biens financés par le concessionnaire représente les charges liées aux investissements (remboursement économique et coût du financement) que les clients auront encore à payer à travers la part acheminement de leur facture.

Conformément au système de régulation de la distribution du gaz défini par la CRE, le remboursement et la rémunération des investissements financés par GRDF s'effectuent via une annuité constituée de l'amortissement sur la durée de vie économique des biens réévalué et un taux réel avant impôt appliqué à la valeur nette réévaluée des financements du distributeur (BAR : Base d'Actifs Régulés). Il s'agit donc d'une donnée financière utile et porteuse de sens à l'échelle de la concession.

Valorisation du patrimoine (en euros)

	VNR Début d'année 2020	VNR fin d'année 2020	Remb. Eco. Réeval. 2020	Coût de Financement 2020	Charges d'Invest. 2020
TOTAL	801 942	802 088	34 074	33 936	68 010
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	757 720	735 322	25 383	31 127	56 511
Canalisations de distribution	569 682	553 023	16 658	23 356	40 015
Branchements	188 038	182 298	8 725	7 770	16 495
Branchements - Individuels	156 530	152 202	7 313	6 478	13 791
Ouvrages - Collectifs	31 508	30 096	1 411	1 291	2 703
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	14 450	38 598	2 532	1 460	3 993
Compteurs et postes clients	14 450	38 598	2 532	1 460	3 993
Compteurs	14 450	36 516	2 460	1 395	3 856
Postes clients et équipements de télérelevé	0	2 082	71	64	136
BIENS MUTUALISES	29 771	28 167	6 157	1 349	7 506
Mobilier et immobilier	9 542	9 472	1 617	464	2 081
Outils, Mobilier et Matériels Divers	2 900	2 991	674	133	808
Aménagements	4 146	3 673	814	176	990
Génie civil	61	57	3	2	6
Terrains	391	391	0	16	16
Autres équipements	2 042	2 357	123	135	259
Véhicules et engins d'exploitation	1 238	1 162	452	57	510
Véhicules GNV	51	28	22	2	24
Autres véhicules	1 187	1 133	430	55	485
Immobilisations incorporelles	18 990	17 533	4 087	827	4 915
Projets informatiques	16 306	14 738	3 578	705	4 284
Autres immobilisations incorporelles	2 684	2 794	509	121	631



04 Le compte d'exploitation

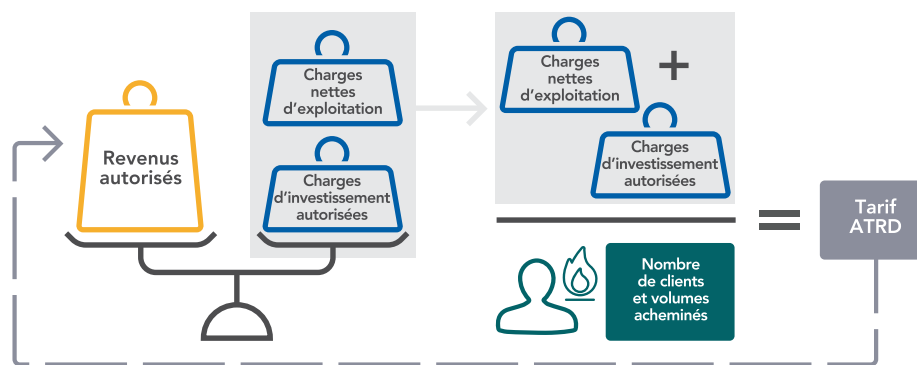
4.1	Le tarif de distribution - ATRD	64
4.2	La synthèse du compte d'exploitation	66
4.3	Les recettes	69
4.4	Les charges	71
4.5	L'équilibre financier	75

4.1 Le tarif de distribution - ATRD

Méthode de détermination du tarif de distribution

Depuis 2003, avec l'ouverture à la concurrence de la fourniture de gaz naturel et la séparation des activités d'infrastructure (distribution et transport) d'une part, et de fourniture de gaz d'autre part, le législateur a confié à la CRE la mission de définir notamment le tarif ATRD. Elle détermine la méthodologie ainsi que la structure et le niveau du tarif pour chacun des distributeurs de gaz naturel dans sa zone de desserte exclusive.

Ce tarif est fixé pour une période de quatre ans. Il est déterminé pour couvrir les coûts d'investissement et de fonctionnement d'un « opérateur efficace » (articles L452-1 à L452-3 du code de l'énergie).



Le modèle économique de GRDF est régi par le principe de la péréquation tarifaire. Le tarif est défini par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), tous les

4 ans, pour permettre à GRDF de couvrir les charges d'exploitation et de capital d'un distributeur efficace.

L'élaboration du tarif ATRD6 par la CRE et son évolution annuelle au 1^{er} juillet 2020

Au 1^{er} juillet 2020, le tarif a baissé de 0,40%.

La Commission de Régulation de l'Énergie a publié le 23 janvier 2020 sa délibération relative au tarif péréqué d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel de GRDF, dit ATRD6. Ce nouveau tarif est entré en vigueur au 1^{er} juillet 2020 pour une durée de quatre ans. L'évolution moyenne envisagée du tarif ATRD6 s'établit à environ -0,3%/an sur la période.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Modalités d'évolution du tarif en cours de période

Chaque année, la grille tarifaire évolue au 1^{er} juillet N selon la formule d'indexation $IPC_N - X + K_N$ où :

- IPC_N est le taux d'inflation prévisionnel pour l'année N pris en compte dans le projet de loi de finances de l'année N,
- X est le facteur d'évolution annuel sur la grille tarifaire égal à -1,9% pour la période ATRD6,
- K_N est l'évolution de la grille tarifaire, en pourcentage, plafonnée à +/-2%, correspondant à l'apurement du solde du compte de régularisation des charges et des produits (CRCP) à la date du 1^{er} janvier de l'année N.

Grille tarifaire de GRDF au 1er juillet 2020

Option Tarifaire	Description	Abonnement annuel hors Rf	Prix (par MWh)	Terme de souscription annuelle - part de la capacité journalière inférieure à 500 MWh/j (par MWh/j)	Terme de souscription annuelle - part de la capacité journalière supérieure à 500 MWh/j (par MWh/j)
T1	< 6 MWh/an	33,48 €	29,79 €		
T2	de 6 à 300 MWh/an	132,12 €	8,43 €		
T3	de 300 à 5 000 MWh/an	792,48 €	5,94 €		
T4	> 5 000 MWh /an	15 607,20 €	0,83 €	204,72 €	102,48 €

Option Tarifaire	Description	Abonnement annuel hors Rf	Terme de souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j)	Terme annuel à la distance (par mètre)
TP	tarif de proximité	36 703,56 €	102,12 €	67,08 €



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

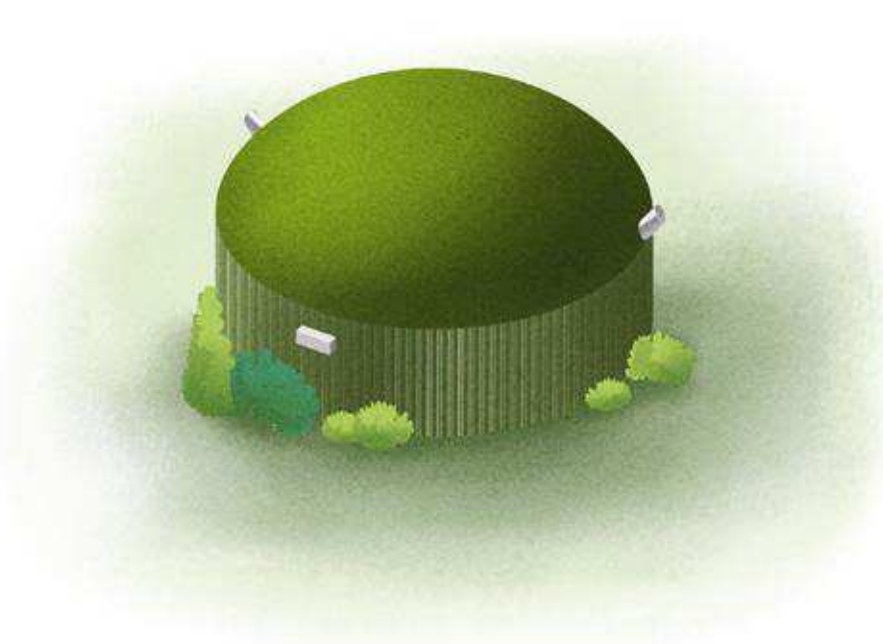
4.2 La synthèse du compte d'exploitation

Les données présentées dans ce compte d'exploitation constituent une vision synthétique de l'économie de votre concession. Ces données sont disponibles sous une forme plus détaillée dans la « Plateforme de Données ».

Le principe de péréquation tarifaire

Conformément aux articles L. 452-1-1 à 452-3 du code de l'énergie, le tarif de distribution de GRDF sur sa zone de desserte exclusive (tarif « péréqué ») est déterminé par la CRE à partir de l'ensemble des charges supportées par GRDF selon le principe de la juste couverture des coûts au niveau national d'un gestionnaire de réseau efficace.

Ainsi, le tarif de distribution péréqué est le même pour toutes les concessions concernées quels que soient le nombre de clients, leur consommation de gaz, les dépenses nécessaires à la gestion du service concédé, les investissements passés, l'âge des ouvrages de la concession, les investissements à venir et la durée résiduelle du contrat de concession. La péréquation permet d'éviter des variations brutales de tarif à la maille de la concession, offrant ainsi la possibilité de réaliser d'importants programmes d'investissements.



La notion de compte d'exploitation de la concession

Dans un service public péréqué, l'équilibre économique est réalisé à l'échelle nationale, et non concession par concession. Le compte d'exploitation de la concession est la déclinaison locale des principes tarifaires de la CRE. Disposer d'un compte d'exploitation au périmètre de chaque contrat permet à l'autorité concédante d'apprécier sa situation dans le système de péréquation national.

Le compte d'exploitation de la concession est la déclinaison locale des principes

Pour le mettre en lumière dans un tel système, il est nécessaire que l'ensemble des recettes et des charges supportées par les clients soit calculé selon les mêmes méthodes que celles adoptées par la CRE, mais en les appliquant au périmètre de la concession. Il faut toutefois rester vigilant sur l'interprétation de la différence entre les recettes et les charges de la concession. En effet, le mécanisme tarifaire de la CRE permet la couverture des charges par les recettes en moyenne sur la période tarifaire, et non systématiquement sur chaque année.

Par ailleurs, un certain nombre d'aléas sont couverts par un mécanisme de régularisation (CRCP : Compte de Régularisation des Charges et des Produits) qui se répercute dans le mouvement tarifaire de l'année suivante, à la hausse ou à la baisse. Il s'agit notamment des variations de recettes liées aux impacts climatiques, les écarts sur les charges d'investissement et la régulation incitative (bonus/malus).

Ainsi, il convient de scinder la différence entre les recettes et les charges en trois items :

- la contribution à la péréquation tarifaire,
- l'impact du climat sur les recettes,
- la ligne « Autres », qui correspond à la différence entre les recettes constatées sur la concession corrigées de l'impact climatique, les charges de la concession et la valeur de la contribution à la péréquation. Cette ligne correspond donc au reliquat du compte d'exploitation économique, et constitue la résultante de nombreux mécanismes du modèle régulé.

Le compte d'exploitation synthétique

Afin de rendre le compte d'exploitation synthétique plus lisible et renforcer son lien avec l'équilibre tarifaire défini dans le cadre de l'ATRD6, la présentation qui en est proposée évolue par rapport aux exercices précédents, pour les aspects relatifs aux recettes liées à l'acheminement du gaz, aux charges d'exploitation et aux charges d'investissement.

Compte tenu de toutes ces modifications mises en place dans le CRAC 2020, et dans le but de fournir des données historiques cohérentes entre les différentes années, les montants relatifs aux exercices 2018 et 2019 ont fait l'objet d'un recalcul pro forma de la méthodologie retenue pour 2020.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Compte d'exploitation synthétique (en euros)

	2018	2019	2020
RECETTES D'ACHEMINEMENT	68 920	75 528	74 830
Part Capacité (+Terme distance TP)	0	0	0
Part Abonnement	34 888	35 659	34 918
Part Consommation	31 553	37 159	36 998
Part commissionnement (reversé aux fournisseurs)	2 478	2 709	2 913
CHARGES NETTES D'EXPLOITATION	68 459	133 034	145 379
Charges d'exploitation brutes	73 194	136 366	147 322
Recettes liées aux prestations complémentaires	-4 735	-3 332	-1 943
Recettes acheminement vers réseau aval hors zone péréquée	0	0	0
CHARGES D'INVESTISSEMENTS	67 603	70 828	68 010
Remboursement économique	27 412	29 395	34 074
Rémunération de la base d'actifs	40 191	41 432	33 936
PRODUITS MOINS CHARGES	-67 141	-128 333	-138 559
Impact climatique	-4 147	-4 690	-4 691
Contribution à la péréquation	-69 109	-129 123	-131 859
Autres (régularisation du tarif précédent, impayés...)	6 116	5 480	-2 009

Rappels :

- Un impact climatique négatif signifie que les recettes de GRDF ont été inférieures à la prévision de la CRE en raison d'un climat globalement plus chaud que le climat moyen,
- Une contribution de la concession à la péréquation tarifaire négative signifie que la concession bénéficie du système de solidarité national.

En 2020, à l'échelle nationale, le climat a été plus chaud que le climat moyen, générant un impact climatique négatif d'environ 140 M€.

4.3 Les recettes

Les recettes de la concession

Recettes Acheminement et Hors Acheminement (en euros)

	2018	2019	2020
PRODUITS	73 656	78 861	76 773
Recettes liées à l'acheminement du gaz	68 920	75 528	74 830
Recettes liées aux prestations complémentaires	4 735	3 332	1 943
Prestations ponctuelles	1 511	1 882	958
Prestations récurrentes	442	1 084	439
Raccordements et autres travaux	2 493	365	544
Autres recettes	287	0	0

Les recettes sont constituées des :

- Recettes d'acheminement du gaz,
- Recettes liées aux prestations complémentaires,
- Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive.

Les recettes d'acheminement du gaz

Pour les clients dont les compteurs sont relevés de manière mensuelle ou journalière, les recettes liées à l'acheminement sont directement disponibles dans le système de facturation de GRDF. Pour les clients dont les compteurs sont relevés semestriellement (ayant choisi les options tarifaires T1 ou T2), les consommations sont reconstituées pour obtenir une valeur sur l'année calendaire. Les recettes d'acheminement découlent de ce calcul par utilisation de la grille tarifaire.

Méthode d'élaboration des recettes d'acheminement

GRDF utilise la « méthode publique des profils », et les dates de relevé ainsi que les index de consommation des clients en complément des clients ayant des compteurs télérelevés. Plus le déploiement des compteurs communicants se poursuivra, plus cette méthode reposera sur des consommations réelles.

Les recettes liées aux prestations complémentaires

Les recettes liées aux prestations complémentaires sont majoritairement constituées des recettes liées aux prestations du catalogue.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.



Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive

Lorsqu'une concession de la zone péréquée (dite concession « amont ») permet l'acheminement du gaz vers une concession hors de cette zone (dite concession « aval »), la concession amont facture à la concession aval une charge correspondant à 50% du tarif ATRD en vigueur appliqué aux volumes transités vers la concession aval.

Cette valeur de 50% est applicable quel que soit l'opérateur amont. Elle correspond à la couverture des charges d'exploitation normatives (en moyenne 47% du tarif ATRD) et d'une quote-part des charges de capital normatives au titre des renforcements futurs (en moyenne 3% du tarif de distribution), conformément à la délibération tarifaire de la CRE du 10 mars 2016 relative à l'ATRD5.

Pour la concession amont il s'agit d'une recette, et pour les concessions aval il s'agit d'une charge.

4.4 Les charges

Les charges d'exploitation de la concession

Charges d'exploitation (en euros)

	2018	2019	2020
TOTAL	73 194	136 366	147 322
Main d'œuvre	40 243	90 044	94 435
Achats de matériel, fournitures et énergie	3 176	3 269	2 908
Sous-traitance	6 685	13 677	15 308
Redevances (contractuelle et occupation du domaine public)	1 705	1 812	1 777
Impôts et taxes	1 742	1 796	1 746
Autres charges d'exploitation	19 641	25 766	31 146
Dont immobilier	2 921	2 868	3 095
Dont informatique, poste et telecom	5 075	5 167	5 499
Dont assurances	2 088	2 306	2 432
Dont communication et animation de la filière gaz	5 266	9 488	7 680
Dont charges d'acheminement depuis un réseau amont	0	0	0
Dont commissionnement	2 478	2 709	2 913
Dont autres	1 810	3 224	9 524

Principes généraux

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître précisément l'ensemble des charges de la concession, qui sont de deux types : les charges d'exploitation (coûts d'exploitation nécessaires à l'exécution du service) et les charges liées aux investissements (le remboursement des investissements et leur coût de financement).

S'agissant des charges d'exploitation, le tarif de distribution est construit à partir de l'ensemble des charges de GRDF sur le principe de la juste couverture des coûts d'un opérateur efficient, sans tenir compte des recettes et des charges propres à chaque contrat de concession. GRDF, opérateur national, ne tient pas une comptabilité spécifique à chaque concession. L'entreprise mutualise sur plusieurs concessions les moyens permettant de répondre à ses missions de service public, dans un souci d'optimisation opérationnelle et économique.

L'infrastructure concédée à GRDF étant très diffuse sur le territoire, il se révèle complexe de rattacher directement certaines dépenses à la gestion d'une seule concession. Par exemple, les charges liées au salaire d'un technicien d'intervention sont difficilement rattachables à telle ou telle concession si ce dernier intervient sur les réseaux de plusieurs collectivités. Dans ce cas, il devient nécessaire d'affecter ces charges en utilisant des règles, au plus près de la réalité de l'exploitation. Ces règles sont identiques pour toutes les concessions pour ne pas en pénaliser certaines et ne pas compter plusieurs fois ces charges.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Evolutions de la méthodologie

Pour les charges d'exploitation du CRAC 2020, GRDF a apporté quelques améliorations à la méthodologie de calcul ainsi qu'à la présentation du détail des charges d'exploitation de la concession, afin de permettre une meilleure lecture des données.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Les clés opérationnelles et patrimoniales retenues

Les charges liées à l'activité de la concession sont constituées des charges imputées directement (redevances dues), des charges affectées par des clés opérationnelles ou patrimoniales, et enfin, de charges réparties selon une clé financière (elle-même déterminée par les dépenses opérationnelles et patrimoniales préalablement affectées à la concession).

Plus l'activité est réalisée à une maille locale, plus l'utilisation de clés opérationnelles augmente.

Type d'agence	Affecté directement	Clé Opérationnelle	Clé Patrimoniale	Clé Financière	Total
Locale	0,0%	10,6%	7,1%	4,8%	22,5%
Régionale	2,2%	7,2%	16,7%	6,7%	32,9%
Nationale	7,0%	3,1%	26,5%	1,7%	38,4%
Siège	0,0%	0,6%	4,2%	1,4%	6,2%
Total	9,2%	21,5%	54,6%	14,7%	100,0%



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

L'ensemble des modifications apportées dans le cadre de la production des données économiques et financières du CRAC 2020 a également été appliqué sur les données des années 2018 et 2019 dans le but de permettre une continuité de lecture et une cohérence des données qui vous sont fournies.

Les charges d'investissement de la concession

En 2020, la présentation des familles de biens évolue pour plus de clarté, que ce soit dans le tableau des investissements mis en service, dans la valorisation du patrimoine et l'origine de financement des biens ou encore dans les charges d'investissements. Cette présentation distingue désormais 3 familles de biens, regroupés selon la fonction qu'ils remplissent dans le cadre de l'activité de distribution :

- Les « Ouvrages réseau et branchements », qui comprennent les canalisations réseau, les branchements et ouvrages en immeuble ainsi que les ouvrages qui leur sont directement associés (postes de détente réseau, protection cathodique, dispositifs de protection de branchements, protections mécaniques de canalisation, etc...),
- Les « Ouvrages interface utilisateurs », qui comprennent à la fois les dispositifs de comptage, postes de livraison clients et installations de télérelevé, mais également les postes d'injection de biométhane,
- Les « Autres biens mutualisés », qui comprennent tous les biens utiles à plusieurs concessions (véhicules, immobilier, outillage, projets informatiques...).

Dans les données détaillées mises à votre disposition sur la « Plateforme de Données Concession », vous retrouverez le détail de ces informations pour chaque catégorie de biens.

Charges d'investissements (en euros)

	2018	2019	2020
TOTAL	67 603	70 828	68 010
OUVRAGES RESEAU ET BRANCHEMENTS	58 746	60 319	56 511
Canalisations de distribution	44 868	45 742	40 015
Branchements	13 878	14 576	16 495
Branchements - Individuels	11 411	12 129	13 791
Ouvrages collectifs	2 466	2 447	2 703
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	2 049	2 354	3 993
Compteurs et postes clients	2 049	2 354	3 993
Compteurs	1 857	2 155	3 856
Postes clients et équipements de télérelevé	192	198	136
BIEN MUTUALISES	6 807	8 154	7 506
Mobilier et Immobilier	2 136	2 781	2 081
Outillages, Mobilier et Matériels Divers	667	796	808
Aménagements	926	1 038	990
Génie Civil	6	6	6
Terrains	10	11	16
Autres équipements	526	929	259
Véhicules et engins d'exploitation	476	535	510
Véhicules GNV	38	29	24
Autres véhicules	437	505	485
Immobilisations incorporelles	4 194	4 837	4 915
Projets informatiques	3 581	4 176	4 284
Autres immobilisations incorporelles	612	660	631

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître l'exhaustivité des charges supportées par les clients et liées aux investissements réalisés par le concessionnaire. Pour cela, en plus des informations sur les investissements et leur amortissement, il faut également faire apparaître les frais financiers liés au coût de financement de ces investissements. Par souci de cohérence globale, les charges d'investissement sont calculées selon les principes définis par la CRE.

Si les dépenses d'exploitation sont mutualisées et donc difficilement rattachables à une concession, à l'inverse, les charges liées aux investissements sont pour l'essentiel (95% en moyenne) directement rattachables à la concession car il s'agit d'ouvrages physiquement situés sur le territoire de la collectivité.

Méthode de calcul

Les charges d'investissement sont imputées directement au périmètre du contrat de concession lorsqu'elles concernent des ouvrages localisés sur la concession. Dans les autres cas, elles sont réparties au prorata des PDL de chaque concession.

Le mode de calcul des charges relatives aux investissements et de la valeur nette réévaluée des ouvrages est cohérent avec celui retenu par la CRE, prenant en compte une durée de remboursement des ouvrages également déterminée par la CRE.

Pour la période ATRD6 2020-2023, la CRE a fixé le taux de rémunération à 4,1%.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Evolution de la durée de remboursement de certains ouvrages

Par ailleurs, dans le cadre de l'ATRD6, la durée de remboursement des branchements et conduites d'immeubles / conduites montantes a été réduite de 45 à 30 ans, à partir du 1^{er} janvier 2020. Elle concerne les nouveaux investissements et les ouvrages mis en service à compter de 2005, et a été retenue par la CRE afin de limiter les risques de coûts échoués à moyen terme.

La réduction de cette durée réglementaire d'amortissement entraîne une augmentation des charges de capital normatives sur la période tarifaire à venir, toutes choses égales par ailleurs, mais contribue à accélérer la diminution de la base des actifs régulés (BAR).

Cette hausse des charges de capital normatives est compensée par la baisse concomitante du taux de rémunération de la BAR entre l'ATRD5 et l'ATRD6.

Pour les clients, cette évolution est neutre sur le long terme.

Pour les autorités concédantes, cette évolution se traduit, à partir des données 2020, par une diminution de la valeur nette du patrimoine (VNR et VNC) plus rapide par rapport à la situation précédente (impact global de l'ordre de 10 à 15% de la BAR au niveau national à l'échéance 2050).

La durée de remboursement économique des autres actifs reste inchangée.

4.5 L'équilibre financier

L'impact du climat sur les quantités de gaz acheminées sur le réseau de distribution

La mise en évidence de la contribution à la péréquation suppose d'isoler l'impact des variations climatiques sur les recettes de la concession.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Lorsque cet impact est négatif, cela signifie que GRDF n'a pas perçu le niveau de recettes que la CRE avait estimé sur la base d'une température moyenne, ce qui constitue un manque à gagner pour GRDF (et inversement). Ce manque à gagner (respectivement, ce trop-perçu) est pris en compte par la CRE lors de l'évolution annuelle du tarif ATRD de l'année suivante, via le CRCP, de sorte que GRDF recouvre (ou restitue) auprès des clients cet impact climatique.

La contribution de la concession à la péréquation tarifaire

La contribution de chaque concession à la péréquation est calculée par différence entre :

- Les recettes d'acheminement de la concession corrigées du climat,
- La répartition, au prorata des charges de chaque concession, du total du revenu autorisé de la zone de desserte péréquée.

Cette contribution dépend donc de plusieurs facteurs : le nombre de clients, leur consommation, l'activité d'exploitation sur la concession, la quantité d'ouvrages, les valeurs initiales des ouvrages et l'âge de ceux-ci.

Lorsque la contribution à la péréquation est positive, cela signifie que la concession participe au système national de solidarité. Inversement, une contribution à la péréquation négative signifie que la concession bénéficie de ce système. La « valeur » de cette contribution permet à chaque autorité concédante de connaître sa situation dans le système de solidarité, mais est sans incidence sur le niveau du tarif, le niveau des investissements ou le niveau de qualité de service. Pour une même concession, la contribution à la péréquation peut évoluer dans le temps. Par exemple, un investissement important peut faire augmenter les charges d'investissement sur une période donnée, alors que les recettes restent stables : mécaniquement, la contribution à la péréquation va diminuer pour cette concession.

Le calcul de la contribution à la péréquation n'a de sens qu'au regard de l'ensemble de celles des autres concessions. Ainsi, même si les caractéristiques d'une concession en particulier ne changent pas (nombre de clients constant, recettes stables, investissements stables), l'évolution de ces mêmes caractéristiques pour d'autres concessions aura un impact sur sa propre contribution à la péréquation.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

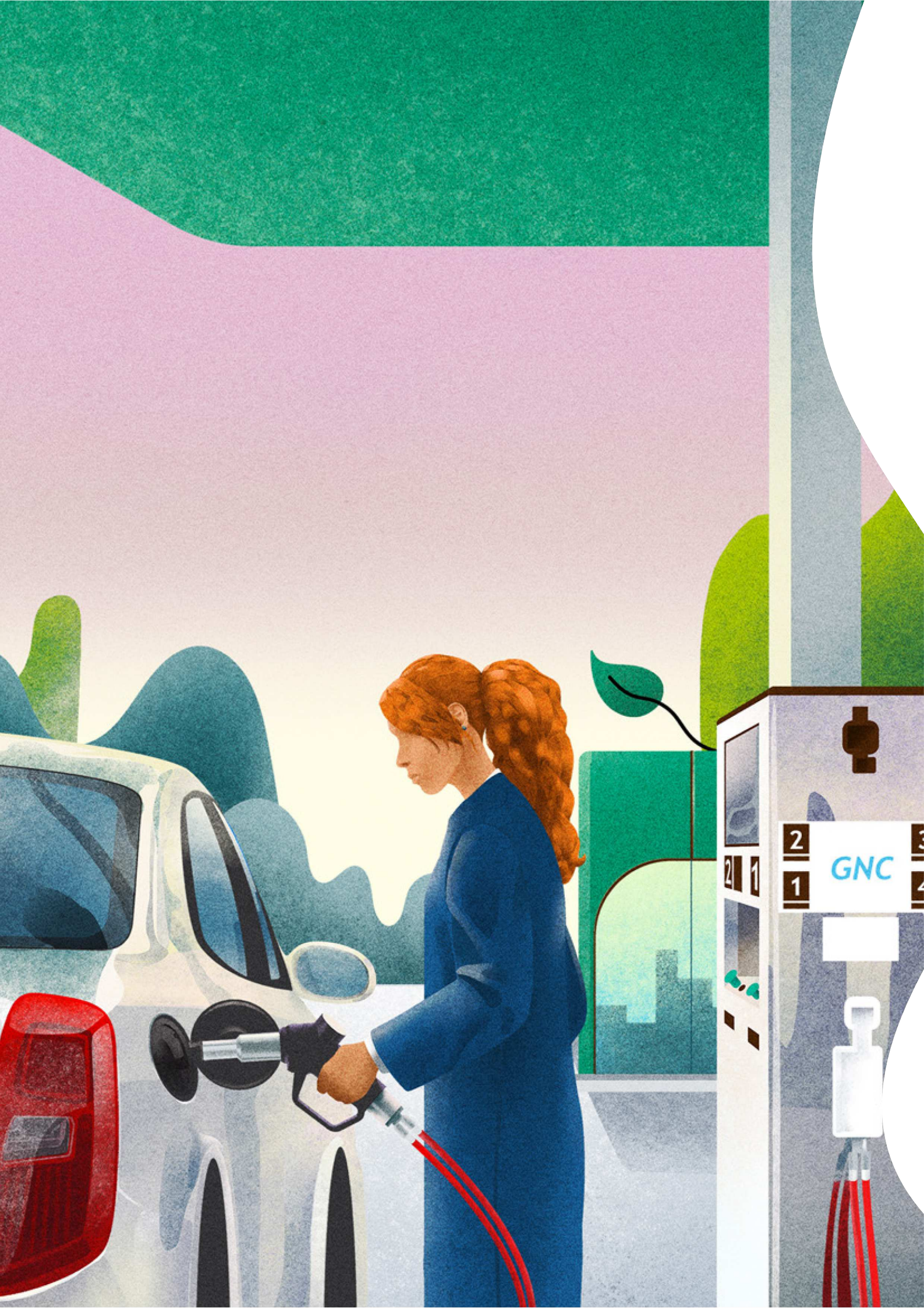
Dernière ligne du compte d'exploitation synthétique intitulée « Autres »

La ligne « Autres » du compte d'exploitation synthétique est calculée par différence entre les recettes, les charges de la concession, l'impact climatique et la contribution à la péréquation.

Ce montant est impacté par de nombreux paramètres, dont les principaux sont :

- L'apurement du CRCP de l'ATRD4, qui représentait un montant total de près de 600 M€, étalés sur 4 ans, ce qui représente un reliquat d'environ 80 M€ sur 2020,
- L'impact des paramètres retenus par la CRE : coefficient de lissage ($X=1,9\%$) et hypothèses d'inflation prévisionnelle. Les différences entre les trajectoires prévisionnelles (OPEX et CAPEX) et les montants effectivement réalisés.

Une partie des impacts constatés en année N seront réintégrés via le CRCP dans le cadre des évolutions tarifaires annuelles au 1^{er} juillet N+1.



05 La transition écologique

5.1	Le gaz vert	80
5.2	La mobilité durable	82
5.3	Les données au service de la maîtrise de l'énergie	83

5.1 Le gaz vert

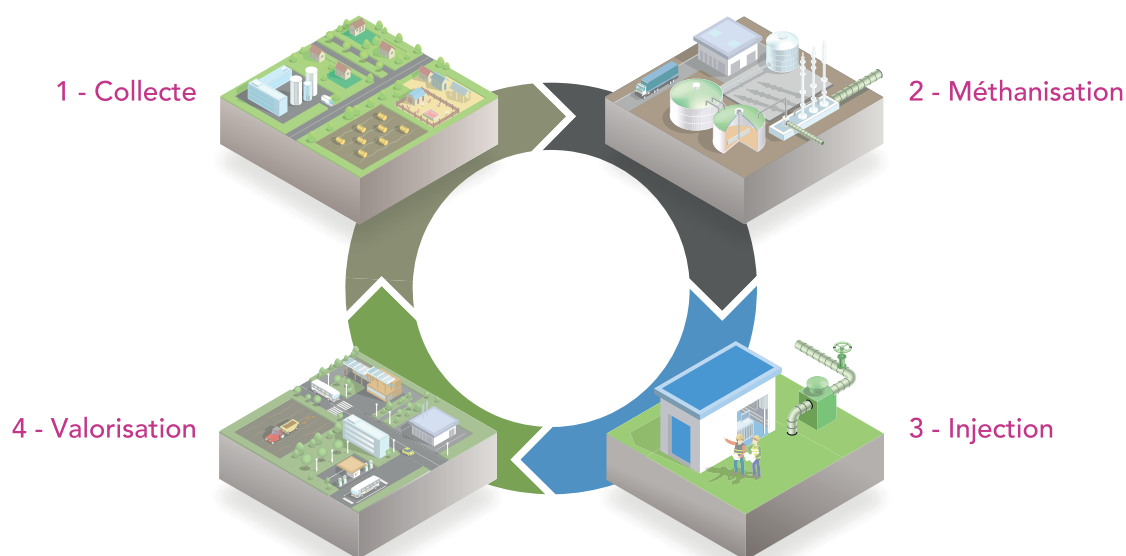
Le gaz vert, vos déchets ont de l'avenir

Le biogaz est un gaz 100% renouvelable produit localement et issu de la fermentation anaérobie (méthanisation) de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de déchets des territoires. Après épuration, il atteint le même niveau de qualité que le gaz naturel et peut donc être injecté dans les réseaux et couvrir les besoins des clients en chauffage, cuisson, eau chaude sanitaire et carburant. On l'appelle alors biométhane. Utilisé comme carburant (BioGNV), il offre une solution économique et écologique pour le transport de marchandises et de personnes.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Le biométhane



1 - Collecte

Les déchets sont collectés et transportés sur le site de méthanisation.

2 - Méthanisation

Les déchets sont triés, préparés et introduits dans le méthaniseur. Ils sont mélangés et chauffés. Les bactéries les transforment en biogaz et digestat.

3 - Injection

Le biogaz est épuré et devient du biométhane. Dans le poste d'injection, GRDF odorise et contrôle la qualité du biométhane. Sa pression est ensuite régulée avant injection dans le réseau de distribution de gaz naturel.

4 - Valorisation

Le digestat, engrais naturel, peut être épandu sur les terres agricoles. Le biométhane est injecté dans le réseau pour une utilisation similaire à celle du gaz naturel : chauffage, eau chaude sanitaire, cuisson, électricité, carburant...

En Auvergne-Rhône-Alpes, 107 GWh de gaz vert ont été injectés en 2020 par les sites raccordés sur le réseau de distribution exploité par GRDF. En 2019, c'était 68 GWh de gaz vert qui avaient été injectés de la même manière sur la région administrative. D'où une augmentation de 57% entre 2019 et 2020.

20 sites Biométhane en Sud-Est

- AGRI - Goulé Biogaz - Saint-Fourçois (33)
- AGRI - Agri Brivà Méthia - St-Laurent-Chabreuges (43)
- STEP - Fumelle - La Fouillouse (42)
- AGRI - Méthanoly - Saint-Denis-sur-Giron (42)
- AGRI - Méthanovim - Étigny-sur-Fléze (26)
- STEP - Pays Rochelle-Ardèche - Anandron (74)
- STEP - La Feyssine - Villeurbanne (69)
- AGRI - Méthanisère - Apprieu (38)
- STEP - Aquapôle - Fontanil-Cornillon (38)
- STEP - Vienne Condrieu Agglomération - Reventin (38)
- AGRI - GAS Verte Energie - St-Victor-de-Montsal (38)
- STEP - SIA Ancey - Cron Gevior (74)
- AGRI - Mouhvière - Volgy-Foncomex (74)
- AGRI - Terasse'Eau - Virvrot (74)
- AGRI - SAS du Solman - Domsure (01)
- AGRI - SAS Chaud'Energie - Yandeuil (01)
- INERIS - Apurion - Apt (84)
- STEP - Bormio - Marseille (13)
- STEP - La Roquette - Fréjus (83)
- STEP Abris - Cagnes-sur-Mer (06)



5.2 La mobilité durable

Le GNV, un carburant qui préserve santé et environnement

La qualité de l'air et la lutte contre le réchauffement climatique sont des enjeux majeurs qui nécessitent l'engagement de l'ensemble des acteurs. S'il a déjà fortement réduit ses émissions, le secteur des transports reste un fort contributeur avec près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre et des émissions importantes de polluants locaux tels que particules et oxydes d'azote, notamment dans les centres-villes.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Sur votre région administrative, il y a 55 stations GNV raccordées au réseau GRDF, correspondant à une consommation de 158 GWh.

5.3 Les données au service de la maîtrise de l'énergie

Croiser les données, un enjeu majeur de la transition écologique

Dans le cadre de leurs décisions de planification, d'aménagement, d'investissement ou d'accompagnement des porteurs de projets, les collectivités et les autorités concédantes jouent un rôle clé dans la concrétisation de la transition énergétique : développement des énergies renouvelables, transformation des pratiques de mobilité en faveur de la qualité de l'air, maîtrise de la demande en énergie, détection de la précarité énergétique...



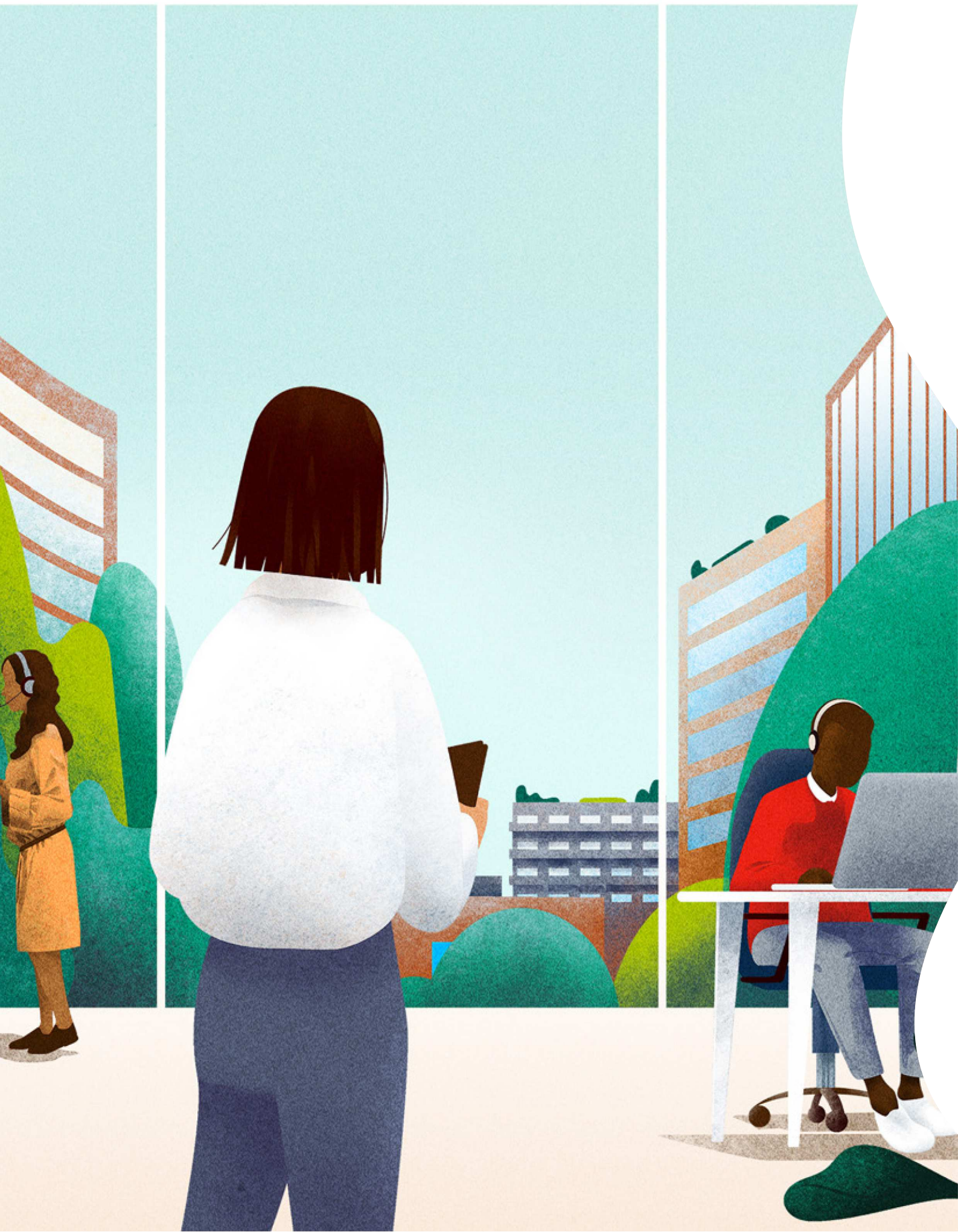
Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Les données gaz mises à disposition des collectivités

GRDF s'inscrit dans ce cadre réglementaire et favorise l'utilisation des données de consommation de gaz et de production de gaz renouvelable en proposant des canaux d'accès adaptés aux différents acteurs concernés.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.



06 GRDF & vous

6.1	La distribution du gaz, une mission de service public	86
6.2	Une organisation à votre service	89
6.3	Les outils digitaux à votre disposition	92



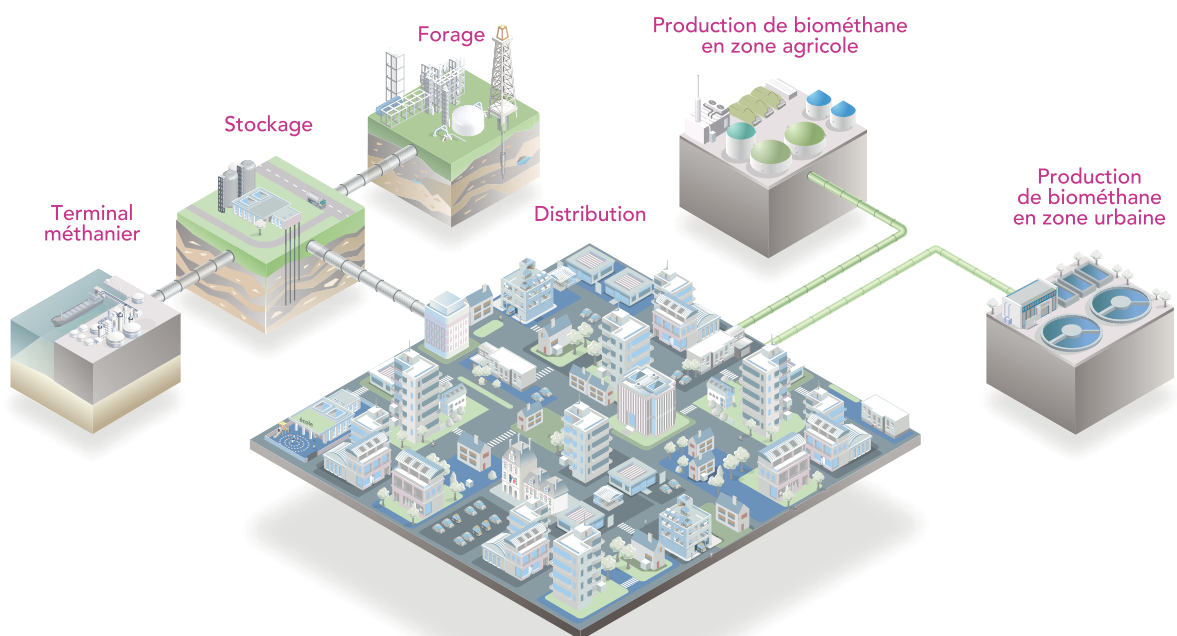
6.1 La distribution du gaz, une mission de service public

La chaîne gazière

La chaîne gazière est composée de trois activités principales :

- la production,
- l'acheminement (activités de « distribution » et de « transport »), assuré par les gestionnaires de réseau,
- la commercialisation de gaz, par les fournisseurs d'énergie.

La chaîne gazière



Terminal méthanier

Le gaz naturel peut provenir de gisements terrestres et marins (offshore). Il est acheminé par voie maritime jusqu'aux terminaux méthaniers en France. Il est principalement importé d'Algérie et du Nigéria.

Stockage

Le gaz naturel est stocké dans les réservoirs souterrains à plusieurs centaines de mètres de profondeur. Le stockage permet d'ajuster la distribution de gaz naturel à la demande des clients.

Forage

Le gaz naturel peut provenir de gisements terrestres par forage et être acheminé par gazoduc. En France, il est importé principalement de Norvège, de Russie et des Pays-Bas.

Distribution

Le gaz est acheminé des points de stockage ou de production de biométhane aux clients via un réseau de basse et de moyenne pression. GRDF gère ce réseau par délégation des collectivités, lequel est utilisé par l'ensemble des fournisseurs.

Production de biométhane en zone agricole

Le gaz vert peut être produit à partir de la méthanisation de matières agricoles ou de fumier. Triés et mélangés, ces intrants sont chauffés et transformés en biométhane.

Production de biométhane en zone urbaine

Le gaz vert peut être produit à partir de la valorisation des déchets urbains. Triés et mélangés, ces derniers sont chauffés et transformés en biométhane.

La triple autorité encadrant la distribution du gaz

Trois autorités encadrent l'activité de GRDF :

- l'État : GRDF est lié à l'État par un contrat de service public signé pour une durée de 3 ans et soumis à la réglementation régissant son activité,

- la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) : elle fixe le tarif d'Accès des Tiers au Réseau de Distribution (ATRD) à l'intérieur de la zone de desserte de chaque distributeur ainsi que le contenu et le tarif des prestations complémentaires du Catalogue des Prestations de GRDF,
- l'Autorité Concédante : elle exerce notamment le contrôle du bon accomplissement par GRDF des missions de service public déléguées et des engagements du contrat de concession qui la lie à GRDF.

Les missions de GRDF de service public

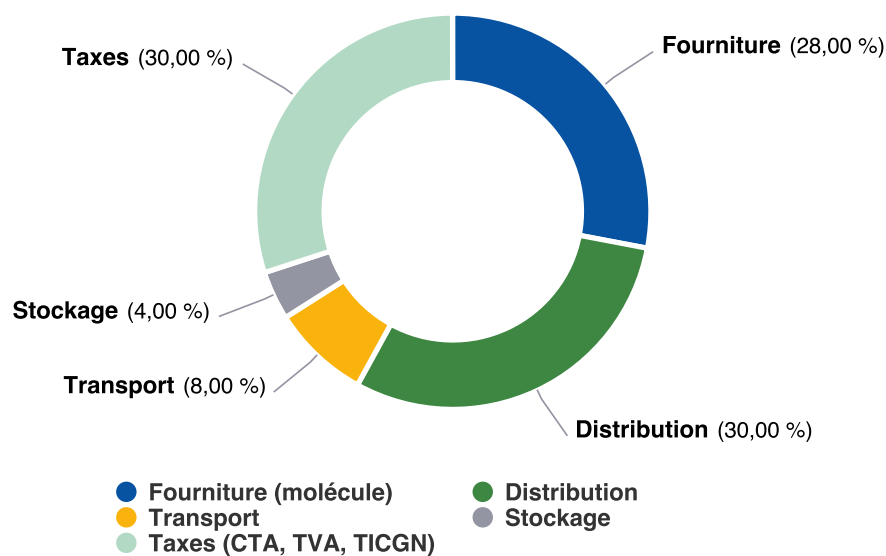
L'État a confié à GRDF des missions de service public. Le socle de ces engagements est rappelé dans le Contrat de Service Public (CSP) pluriannuel conclu entre les deux parties, mettant un accent particulier sur la transition énergétique des territoires, le déploiement du compteur communicant gaz, les questions de sécurité et le développement du gaz vert.



La facture type

Composantes de la facture d'un client résidentiel

La facture de gaz naturel est envoyée par le fournisseur à son client. Voici un exemple de facture sur la vente de gaz naturel au tarif réglementé, en moyenne sur l'année 2020 (source : site Internet CRE).

Facture type d'un client résidentiel**Le gaz, une énergie compétitive**

Le gaz est une des énergies les plus compétitives. Pour suivre l'évolution des prix des énergies, GRDF met à disposition de tous les clients sur son site Internet un outil interactif présentant un « baromètre » de ces prix : projet-gaz.grdf.fr/comparaison-prix-energies



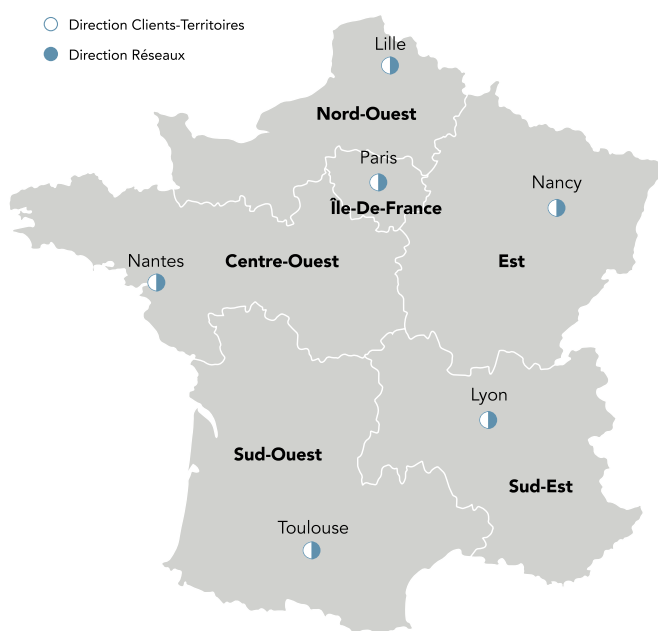
6.2 Une organisation à votre service

L'organisation de GRDF

L'organisation de GRDF est composée d'un niveau national, regroupant des activités d'expertise et des fonctions supports, et d'un ancrage local basé sur six régions, dénommées « régions GRDF ». Ces deux niveaux d'organisation sont complémentaires pour mener à bien des actions mutualisées sur toute la France



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.



Les activités liées au réseau (dépannage) et à la clientèle (interventions) sont, depuis le 1er janvier 2018, spécialisées par énergie. Les activités gazières sont regroupées au sein d'une même entité appelée Agence d'Intervention (AI), la zone de desserte de GRDF est couverte par 63 AI.

L'objectif de cette évolution de l'organisation est triple :

- renforcer le professionnalisme gazier orienté client,
- ancrer la proximité avec les autorités concédantes et les collectivités,
- moderniser les outils de programmation des interventions pour un service plus efficient.

Les engagements de GRDF en matière de sécurité restent inchangés, en particulier la capacité d'intervention en moins d'une heure.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Au sein des territoires, des agences locales portent les missions de GRDF.

Des agences locales

- Relations Collectivités Territoriales.
Votre interlocuteur de proximité
- Travaux
- Exploitation
- Gestion Clientèle



Le maillage local de GRDF s'appuie sur des agences régionales et des services nationaux.

Des agences régionales

- Acheminement
- Relations Collectivités Territoriales
- Développement
- Patrimoine
- Travaux
- Exploitation
- Services Supports



Des services nationaux

- Agence diagnostic qualité gaz
- Unités Urgence Sécurité Gaz
- Service comptabilité
- Directions fonctionnelles



La politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise)

Avec son Projet d'Entreprise, GRDF a souhaité aborder deux questions majeures : la place du gaz vert dans la transition énergétique, et son rôle dans la société actuelle. Aujourd'hui, les attentes de la société civile envers les entreprises sont de plus en plus fortes, poussant ces dernières à s'investir sur les grands enjeux d'un monde en pleine mutation, en particulier dans le secteur de l'énergie, et à viser une performance globale, aussi bien économique qu'extra-financière : sociale, sociétale et environnementale.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Les achats responsables

Conformément aux engagements de son Projet d'Entreprise, GRDF mène une politique d'achats responsables en se donnant pour missions d'associer ses fournisseurs et prestataires à ses objectifs RSE, et de développer ses relations avec le secteur protégé dans ses activités.

En particulier, GRDF collabore à l'économie des territoires en faisant appel à des PME implantées localement et des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT).

Les chiffres clefs de GRDF



Le plus long réseau de gaz naturel en Europe

202 759 km

de réseau de gaz naturel,
soit presque 5 fois
le tour de la terre

257 TWh

de gaz naturel
acheminé

917 millions d'€

investis pour développer,
entretenir et exploiter
le réseau

1 million d'€

consacré chaque jour
à la sécurité du réseau



Une entreprise dynamique



11 600
collaborateurs



590
embauches
en CDI



437
alternants
vont être formés
chez GRDF



3,308
milliards d'€
de chiffre d'affaires



Un vecteur d'énergie au service des territoires

11 millions de clients
en France

9 583 communes
desservies par le réseau
de distribution de gaz naturel

77 % de la population
habite une commune desservie
en gaz par GRDF

353 stations GNV
raccordées sur le réseau GRDF

183 sites d'injection biométhane
d'injection de biométhane
exploités dans le réseau GRDF

6.3 Les outils digitaux à votre disposition

Ma Concession Gaz, le portail digital de votre concession

Accessible sur grdf.fr, Ma Concession Gaz est un portail réservé aux collectivités concédantes. Cet espace digital vous permet d'accéder de façon sécurisée aux documents de votre concession, tels que le contrat de concession et ses éventuels avenants, ou les comptes rendus annuels d'activité. Ces derniers, vous sont proposés en format digital et en version imprimable (pdf).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.



L'application mobile Mon réseau Gaz

Mon réseau Gaz est une application mobile développée par GRDF pour suivre l'actualité de votre réseau de gaz.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Branchement

Tuyauterie reliant une canalisation du réseau de distribution au Poste de Livraison ou, en l'absence de Poste de Livraison, au compteur. Quand celui-ci alimente un immeuble avec plusieurs logements c'est un « Branchement Collectif », dans tous les autres cas il s'agit d'un « Branchement Individuel ».

Branchement particulier

Le branchement particulier est la partie située juste en amont du compteur et qui permet de le raccorder aux parties de l'installation commune (conduite d'immeuble, conduite montante, conduite de cursive, nourrice de compteur).

Catalogue des prestations

Liste des prestations disponibles pour le client et/ou le fournisseur, établie par GRDF et publiée sur le site www.grdf.fr.

Compteur

Appareil de mesure du volume de gaz livré au client. Selon le cas, il fait partie du Dispositif Local de Mesurage ou le constitue.

Compteur Domestique

Compteur dont le débit nominal est strictement inférieur à 16m³/h. Il s'agit donc des compteurs de type G4 (6m³/h) et G6 (10m³/h).

Compteur Industriel

Compteur dont le débit nominal est supérieur ou égal à 16m³/h. Il s'agit donc des compteurs de type G10 (16m³/h) et au-delà.

Concentrateur

Le concentrateur est un matériel assurant le relais entre les compteurs et les systèmes d'information de GRDF.

Conditions standard de livraison (CSL)

Les Conditions Standard de Livraison (CSL) s'appliquent au client dont l'index au compteur est relevé semestriellement, quel que soit le débit maximum du compteur. Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF, chapitre « Conditions générales ».

Conduite d'immeuble (CI)

La conduite d'immeuble est une tuyauterie qui peut être uniquement à l'intérieur de l'immeuble ou en partie à l'extérieur lorsque le coffret gaz est situé à distance de l'immeuble desservi.

Conduite montante (CM)

La conduite montante est une tuyauterie verticale pour la plus grande partie, raccordée à la conduite d'immeuble et alimentant les différents niveaux de l'immeuble.

Contrat d'acheminement

Contrat signé entre le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) et un fournisseur d'énergie, en application duquel le GRD achemine le gaz vers le client final.

Contrat de fourniture

Contrat signé entre le client final et un fournisseur d'énergie de son choix, en application duquel celui-ci lui facture sa consommation de gaz.

Contrat de livraison direct (CLD)

Le Contrat de Livraison Direct (CLD) est conclu avec GRDF par un client dont l'index au compteur est relevé mensuellement, et lorsque le débit maximum du compteur est supérieur à 100 m³/h. Il se substitue aux Conditions Standard de Livraison (CSL). Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF, chapitre « Conditions générales ».

Degré-jour (de chauffe)

Il correspond à la différence entre la température à partir de laquelle on considère que l'on commence à chauffer (16°C) et la température extérieure. De fait, un degré-jour de chauffe ne peut être que positif, quand celui-ci est à zéro la température est au-dessus de 16°C. Par exemple, s'il fait -4°C le degré-jour correspondra à 20.

Dispositif de mesurage

Ensemble des équipements de mesure, de calcul et de télétransmission localisés à l'extrémité aval du réseau de distribution, utilisé par le Distributeur pour déterminer les quantités livrées au point de livraison et leurs caractéristiques.

Fournisseur

Prestataire titulaire d'une autorisation délivrée par le Ministère chargé de l'énergie, qui vend une quantité de gaz au client en application d'un contrat de fourniture.

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)

Le gaz est transporté par grandes quantités et sur de longues distances par le Gestionnaire du Réseau de Transport (GRT). Sur le territoire concédé, il est ensuite acheminé vers les clients finals par GRDF, le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) communément désigné « distributeur ».

GNV

Utilisation du gaz comme carburant. C'est le même gaz que celui utilisé pour le chauffage ou la cuisson. Le GNV existe sous deux états : liquide (GNL) ou comprimé (GNC).

Installation intérieure

L'installation intérieure du client commence à l'aval du compteur. Dans le cas des conduites montantes sans compteur individuel, elle commence à l'aval du robinet de coupure individuelle.

IRIS

Les IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) sont définis par l'INSEE et constituent « la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales ». Il doit respecter des critères géographiques et démographiques et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps.

Normo mètre cube (Nm³)

Quantité de gaz sec (exempt de vapeur d'eau) qui occupe un volume d'un mètre cube.

Poste d'injection

Équipement clef de l'intégration du biométhane au réseau GRDF. Il permet, en aval du méthaniseur et de l'épurateur du producteur, d'odoriser, de contrôler, de compter et d'injecter le gaz dans le réseau de distribution local.

Poste de livraison

Installation située à l'extrémité aval du réseau de distribution, assurant généralement les fonctions de détente et de régulation de pression, ainsi que la mesure, le calcul et la télétransmission d'éléments permettant de déterminer les quantités livrées au point de livraison.

Pouvoir Calorifique Supérieur (PCS)

Quantité de chaleur (en KWh) dégagée par la combustion complète d'un mètre cube de gaz sec donné dans l'air, à une pression constante (1,01325 bar) et à une température initiale de zéro Celsius.

Pression de livraison

Pression relative du gaz au point de livraison.

Quantité acheminée

Quantité de gaz livrée au point de livraison déterminée par relevé du compteur. En cas de dysfonctionnement du compteur, la quantité consommée peut être corrigée. En cas d'absence du client lors du relevé et lorsque le compteur est inaccessible, la quantité acheminée est estimée.

Réseau de distribution

Le réseau de distribution est composé des ouvrages de distribution qui permettent au Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRDF) d'acheminer le gaz jusqu'aux clients finals (résidentiels, entreprises ou bâtiments tertiaires).

Réseau BP

Le Réseau BP (Basse Pression). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 19 et 21 millibar.

Réseau MPA

Le Réseau MPA (Moyenne Pression de type A). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 50 millibar et 0,4 bar.

Réseau MPB

Le Réseau MPB (Moyenne Pression de type B). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 0,4 bar et 4 bar.

Réseau MPC

Le Réseau MPC (Moyenne Pression de type C). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 4 et 25 bar.

Compte rendu d'activité de concession 2020

TE38 - TENCIN

DIRECTEUR DE PUBLICATION : JÉRÔME CHAMBIN

RÉDACTEURS : CÉCILE NIVAUD, EMILIO SOBA

Date de création : juin 2021
Compte-rendu d'activité créé par la Solution Paddix® (www.paddix.com)
Réalisé par IDIX - www.idix.fr



// Choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il devient de plus en plus vert

Aujourd'hui près d'une cinquantaine de sites injectent du gaz vert sur l'ensemble des réseaux de gaz français et près de 400 projets sont à l'étude. Produit à partir de déchets issus notamment de cultures agricoles, d'effluents d'élevages et de déchets ménagers, le biométhane offre une énergie plus responsable pour se chauffer, cuisiner et se déplacer. L'ambition est d'injecter 30% de gaz renouvelable dans les réseaux en France d'ici à 2030.

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il offre une mobilité moins polluante

Le Gaz Naturel Véhicule (GNV) permet d'améliorer la qualité de l'air, de préserver l'environnement et de réduire les nuisances sonores. Moins polluant, il offre une solution alternative aux carburants traditionnels : réduction de 95% les émissions de particules fines et de 50% les oxydes d'azote par rapport à la norme Euro VI. Aujourd'hui plus de 20 millions de véhicules roulent déjà au GNV et au BioGNV dans le monde.

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il est moderne et connecté

Le gaz répond aux nouveaux modes de consommation. Performants et connectés, le réseau de distribution et les équipements au gaz naturel offrent des fonctionnalités adaptées aux nouveaux usages et contribuent à l'atteinte des objectifs que s'est fixés la France en matière de performance énergétique.

Le gaz c'est l'avenir et il faut le dire

C'est tout l'enjeu de la nouvelle signature de GRDF, « choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir ». Des mots forts qui traduisent la conviction que le gaz est une énergie indispensable à un mix énergétique équilibré qui répond aux attentes des consommateurs et des territoires.



Choisir le gaz,
c'est aussi choisir l'avenir

Quel que soit votre fournisseur

GRDF, Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros.
Siège social : 6 rue Condorcet, 75009 Paris. RCS Paris 444 786 511

